

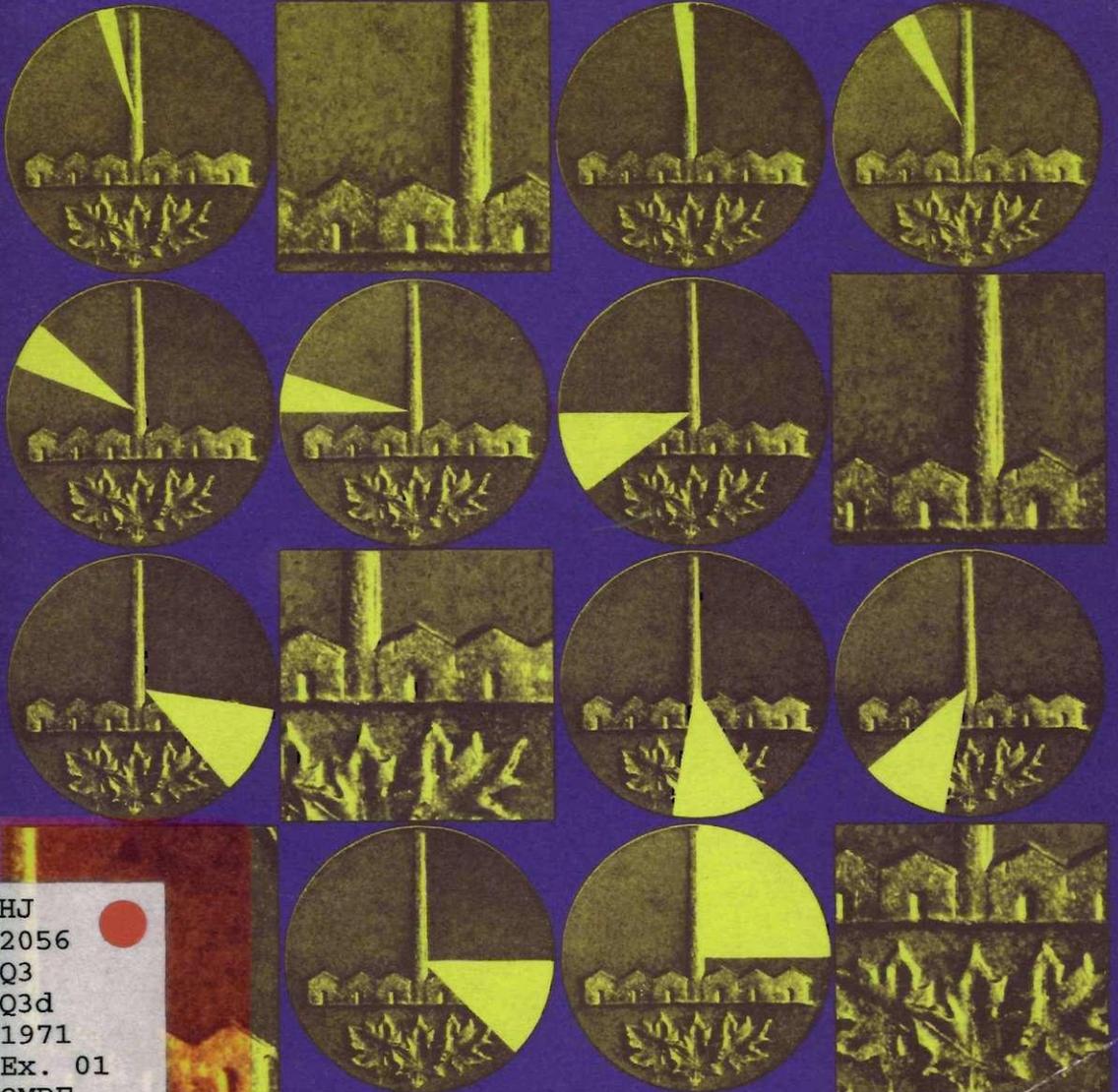
DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ LE 25 MARS 1971 À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC
PAR M. HAYMOND GARNEAU, MINISTRE DES FINANCES



GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC

MINISTÈRE
DES FINANCES



HJ
2056
Q3
Q3d
1971
Ex. 01
QMDF

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	7
L'EXERCICE 1970/71	
La conjoncture	9
Les revenus et les dépenses	9
Les emprunts	12
L'EXERCICE 1971/72	
La conjoncture	13
Les dépenses	13
Les revenus et les emprunts	16
Le secteur public	18
LA FISCALITÉ	
La fiscalité provinciale	19
Les propositions fédérales	21
La fiscalité municipale	24
LES RELATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL	26
CONCLUSION	28
Annexe I — La situation économique	33
Annexe II — Les résultats de l'exercice 1970/71	51
Annexe III — Notes explicatives sur les crédits 1971/72	73

INTRODUCTION

Monsieur le Président,

Au cours de l'exercice 1971/72, le budget des dépenses nettes du gouvernement du Québec dépassera \$4 milliards. On comprendra facilement que des dépenses publiques de cet ordre exercent une influence marquée non seulement sur notre économie, mais sur tous les aspects de la vie de notre société. Si nous avons mis l'accent sur le développement économique, nous n'avons pas négligé pour autant les objectifs sociaux et culturels que nous devons poursuivre simultanément.

Étant donné l'ampleur que prend le budget et l'étendue des problèmes que doit aborder le discours lui-même, je me suis quelque peu écarté de la présentation habituelle. Cette année, je dépose trois annexes. La première porte sur la situation économique; la deuxième donne les résultats de l'exercice 1970/71 et explique les changements apportés à la présentation des comptes et une troisième reproduit les notes explicatives qui ont accompagné la publication des crédits 1971/72.

Cette façon de procéder aura pour résultat de raccourcir mon exposé, tout en donnant aux membres de cette Assemblée des renseignements plus détaillés qu'auparavant.

Une présentation claire des faits pour en faire ressortir l'essentiel, une analyse que nous voulons aussi réaliste que possible des sujets qui doivent retenir notre attention sur le plan économique et fiscal, voilà ce qui caractérise l'exposé budgétaire de ce soir.

On y trouve quatre parties: l'examen des résultats financiers de 1970/71, les prévisions de l'exercice 1971/72, un examen des questions fiscales et une revue des relations avec le gouvernement fédéral dans ce domaine.

L'EXERCICE 1970/71

La conjoncture

Dans l'ensemble, l'année 1970 aura été au Québec, comme ailleurs au Canada et dans plusieurs pays, une année de faible croissance économique. Le produit national brut québécois ne s'est accru que de 6.5% en regard de 10.5% l'année précédente. Le chômage s'est situé à 7.9% en moyenne au cours de 1970, alors qu'il a été de 6.9% en 1969. Qu'il ne soit cependant permis de signaler que l'accroissement du chômage a été moins fort au Québec (1.0 point de pourcentage) que dans l'ensemble du pays (1.2 point de pourcentage). De même, certains indices économiques ont montré au Québec des signes de vigueur plus forts ou de faiblesse moindre que dans l'ensemble du pays. C'est ainsi, par exemple, que la mise en chantier de nouveaux logements urbains s'est accrue de 8.8% au Québec en 1970, alors qu'elle a accusé une baisse de 11% dans l'ensemble du pays. C'est ainsi également que la valeur des expéditions des industries manufacturières s'est accrue de 1.8% au Québec en regard de 0.7% seulement pour le pays en général.

Notre économie ne peut demeurer à l'abri des grands courants économiques qui se manifestent au Canada et aux États-Unis. Par exemple, le produit national brut canadien ne s'est accru que de 7.5% en regard d'une hausse de 10% en 1969; l'augmentation de l'ensemble des prix a été de 4.2%, tandis que l'accroissement de la production en termes réels n'a été que de 3.3%. Aux États-Unis, le ralentissement a été encore plus marqué: pour la première fois depuis 10 ans, le produit national brut, exprimé en termes réels, a connu une baisse en 1970. L'annexe I donne le détail de la situation économique selon les estimations les plus récentes.

Les revenus et les dépenses

L'annexe II fournit, avec tableaux à l'appui, le résumé des résultats financiers de l'exercice 1970/71. Elle explique également les changements qui ont été effectués au cours de l'exercice à la manière de comptabiliser les transactions et de présenter les états financiers. Comme c'est la pratique chez la plupart des gouvernements au pays, nous présenterons l'état global des comptes budgétaires; nous ne ferons donc plus la distinction entre les dépenses courantes et les immobilisations pour les fins de l'établissement du surplus ou du déficit. Toutefois, afin de faciliter les comparaisons avec les prévisions de juin dernier, les états financiers de l'exercice 1970/71 sont également présentés selon l'ancienne méthode.

En prenant la méthode utilisée dans le dernier discours sur le budget, les revenus de l'exercice 1970/71 seront de \$3 511 millions, alors que les dépenses ordinaires s'élèveront à \$3 430 millions, laissant ainsi un surplus de \$81 millions au compte ordinaire. Comme les immobilisations seront de \$276 millions, le déficit global s'élèvera à \$195 millions. Signalons en passant que pour l'exercice 1969/70, il a été de \$231 millions.

Le tableau 3 de l'annexe II fournit les principales comparaisons entre les prévisions budgétaires du 18 juin 1970 et les résultats probables de l'exercice qui s'achève. On remarquera que les différences sont très minimales: les recettes fiscales sont pratiquement entrées tel que prévu et les dépenses, dans l'ensemble, correspondent aux prévisions originales. En fait, les dépenses globales de l'exercice 1970/71 ne sont que de \$29 millions supérieures à celles qui ont été prévues en juin dernier. Le déficit aux comptes budgétaires sera inférieur de \$13 millions à la prévision originale.

Cette concordance entre les prévisions de juin 1970 et les résultats probables ne doit pas masquer les changements que nous avons effectués en cours d'année à notre politique de dépenses, grâce à la surveillance constante que mes collègues ont exercée sur leurs divers programmes de dépenses. Je tiens à les remercier de leur collaboration et du souci qu'ils ont manifesté à bien administrer les deniers publics. Dans plusieurs secteurs, nous avons modifié notre action en vue d'influencer l'évolution de la situation économique et sociale. C'est ainsi que la *Loi de l'aide sociale* a entraîné des déboursés additionnels de \$40 millions, ce qui a contribué à soutenir pour autant le pouvoir d'achat de cette partie de la population qui doit recourir à l'aide de l'État. À la Voirie, les mandats spéciaux et les crédits supplémentaires ont permis de régler certains engagements de l'année précédente et de répondre à des besoins additionnels pour l'entretien des routes. Surtout, nous avons, dès l'automne dernier, fait démarrer un programme d'immobilisations additionnelles de \$100 millions, dont les déboursés pour l'exercice 1970/71 s'élèveront à environ \$13 millions; il s'agit principalement de la partie ouest de l'autoroute est-ouest à Montréal.

En outre, conformément à la politique d'assainissement des dépenses publiques préconisée à plusieurs reprises par le Premier ministre, nous avons fait inscrire, dès 1970/71, des dépenses qui auraient pu être effectuées au cours de l'exercice suivant. C'est ainsi qu'au cours de l'exercice qui se terminera le 31 mars 1971, nous aurons versé \$11 millions à la ville de Montréal pour le déficit de Terre des Hommes; le budget initial prévoyait \$5.5 millions pour le déficit de 1969 et un montant identique avait été promis pour celui de 1970. Mentionnons en passant qu'aucun engagement ferme n'a été pris en 1971 concernant Terre des Hommes, et aucun crédit n'est prévu à cette fin. Un autre engagement prévoyait le paiement, avant le 30 avril 1971, de \$7.5 millions à la Communauté urbaine de Montréal comme subvention spéciale pour le service de la dette du métro. Ce montant a également été prévu au dernier

budget supplémentaire. Enfin, une subvention spéciale de \$500 000 a été octroyée à la ville de Québec en raison de son rôle de capitale.

En dernier lieu, nous avons entrepris la mise à jour des finances des hôpitaux. C'est pourquoi nous avons demandé à l'Assemblée nationale de voter des crédits supplémentaires de \$32 millions au titre de l'assurance-hospitalisation pour le paiement de comptes déjà vérifiés se rapportant aux années 1968, 1969 et 1970.

En somme, la plus grande partie des mandats spéciaux et des crédits supplémentaires a servi à acquitter des engagements contractés antérieurement, à assainir les finances des hôpitaux et à assurer la mise en chantier de nouveaux projets d'investissements.

Le dernier discours sur le budget annonçait que nous espérons présenter à l'avenir les états financiers d'une façon plus conforme à la pratique moderne. Les tableaux 10 et 11 de l'annexe II donnent respectivement les revenus et les dépenses de l'exercice 1970/71 selon cette nouvelle méthode de comptabilisation. Ainsi qu'il est expliqué plus en détail dans cette annexe, l'on passe, dans la présentation des états financiers, d'une comptabilité de caisse mitigée à une comptabilité d'exercice mitigée. C'est ainsi, par exemple, que les recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers et de la taxe de vente, qui s'appliquent au mois de mars 1971 mais qui ne seront encaissées qu'en avril, ont été inscrites comme revenu de l'exercice 1970/71 et portées aux comptes à recevoir du 31 mars 1971. Elles n'apparaissent pas comme revenu de l'exercice 1971/72 selon ce qui se serait produit si nous avions conservé l'ancienne méthode de comptabilisation. On remarquera que les revenus sont plus élevés de \$144 millions. Il s'agit là d'une régularisation comptable qui n'affecte que les résultats de 1970/71.

De même, les dépenses, selon la nouvelle méthode de comptabilisation, sont moindres de \$45 millions. Plusieurs raisons expliquent cette différence, mais la principale tient au fait que, selon les concepts du budget global et de la dette nette, il ne faut pas inclure l'amortissement puisque les immobilisations sont déjà comprises dans le total des dépenses et n'apparaissent plus à l'état de l'actif et du passif. Inclure l'amortissement équivaut à compter la même dépense deux fois: une fois comme dépense d'immobilisation et une autre fois comme amortissement. Par contre, il a fallu prévoir \$9 millions de plus comme compensation aux municipalités au titre de la taxe de vente.

Le déficit global de \$6 millions qu'indiquent les états de 1970/71, dressés selon la nouvelle méthode, diffère donc de \$189 millions (\$144 millions aux revenus et \$45 millions aux dépenses) de celui de \$195 millions déterminé par l'ancienne méthode.

Tout changement dans la façon de présenter les comptes comporte des difficultés de comparaisons non seulement avec l'exercice précédent, mais

aussi avec celui qui suit. C'est ainsi qu'il faut user de prudence en comparant les chiffres de 1971/72 à ceux de 1970/71, même s'ils sont tous les deux présentés selon la nouvelle méthode de comptabilisation. Il faut se rappeler que l'année en est une de transition entre les deux méthodes et que certains postes, pour 1970/71 seulement, comprennent des entrées fiscales de 13 mois. C'est ce qui explique que le rendement de certaines taxes semble n'accuser qu'une faible hausse en 1971/72; d'autres, comme la taxe de vente et la taxe sur les carburants, semblent diminuer. En raison du passage de la comptabilité de caisse à la comptabilité d'exercice, certaines catégories de revenu pour 1970/71 donnent effectivement, ainsi que je viens de le dire, les résultats de 13 mois, alors que ceux de 1971/72 sont bien de 12 mois. Une fois la période de transition passée, c'est-à-dire l'an prochain, ces difficultés ne se présenteront plus.

Les emprunts

Lors du dernier discours sur le budget, nous avons estimé à \$280 millions les besoins d'emprunts au cours de l'exercice. En fait, comme l'indique le tableau 7 de l'annexe II, nous avons effectué des emprunts d'une valeur nominale de \$324 millions. Par ailleurs, le déficit aux comptes budgétaires de \$195 millions et les opérations extrabudgétaires nettes de \$128 millions ont produit des besoins financiers de \$323 millions.

En juin dernier, les besoins d'emprunts de l'Hydro-Québec pour la période du 1er avril 1970 au 31 mars 1971 avaient été estimés à \$160 millions. En fait, elle a emprunté \$226 millions. Cela lui procurera une plus grande flexibilité pour son programme de financement de l'exercice 1971/72.

Bref, les emprunts du gouvernement lui-même et de l'Hydro-Québec se sont élevés à \$550 millions en 1970/71, dans un marché monétaire qui a été particulièrement difficile au cours des sept premiers mois de l'exercice.

L'EXERCICE 1971/72

La conjoncture

Si la croissance économique a été moins forte en 1970, les perspectives pour l'année 1971 sont beaucoup plus encourageantes. Les politiques monétaire et fiscale expansionnistes ont clairement remplacé les restrictions qui ont caractérisé la première partie de 1970. On prévoit même que la production nationale au Canada s'accroîtra de 8.5% en 1971; en termes réels, la hausse sera d'environ 4.5%.

Au Québec, les perspectives d'accroissement du produit national brut sont sensiblement les mêmes, mais la hausse des prix sera de l'ordre de 3.5%. Dans plusieurs secteurs, la croissance au Québec sera même plus marquée que dans l'ensemble du pays. Que l'on songe aux investissements massifs qui se feront dans le domaine minier, dans celui de l'habitation et dans le secteur public. L'année 1971 sera caractérisée par une reprise marquée de l'économie. Notre programme de dépenses a été préparé à la fois en tenant compte de cette reprise et en vue de l'activer.

Les dépenses

Le budget des dépenses (état 1) pour l'exercice 1971/72 sera de \$4 151 millions. Cette prévision se compare à des dépenses probables de \$3 661 millions pour l'année qui s'achève, soit une augmentation de 13.4%.

ÉTAT 1

BUDGET DES DÉPENSES — EXERCICE FINANCIER 1971/72

(en milliers de dollars)

Ministères	Dépenses nettes incluant immobilisations	Dépenses en immobilisations
Affaires culturelles	18 422	3 410
Affaires intergouvernementales	7 125	—
Affaires municipales	64 090	—
Affaires sociales	1 492 360	2 400
Agriculture et colonisation	84 265	3 500
Assemblée nationale	11 079	—
Communications	21 654	3 000
Conseil exécutif	33 520	15 436
Conseil du trésor	710	—
Éducation	1 279 400	400
Finances	39 137	—
Fonction publique	4 126	—
Immigration	1 650	—
Industrie et commerce	49 450	4 500
Institutions financières, compagnies et coopératives	4 513	—
Justice	112 763	—
Revenu	172 522	—
Richesses naturelles	19 542	3 535
Terres et forêts	37 648	2 850
Tourisme, chasse et pêche	24 011	3 300
Transports	20 534	2 701
Travail et main-d'oeuvre	19 858	—
Travaux publics	79 506	41 000
Voirie	383 727	271 666
Service de la dette	169 602	—
	<u>4 151 214</u>	<u>357 698</u>

SOMMAIRE

Revenus	3 880 500
Dépenses nettes (incluant immobilisations)	4 151 214
Déficit des comptes budgétaires	<u>270 714</u>

Tel que je l'ai indiqué en déposant les crédits, le programme de dépenses pour 1971-72 a été conçu à partir des objectifs suivants:

1. assurer une participation active des dépenses de l'État à la reprise de l'activité économique par l'accroissement des dépenses d'immobilisations;
2. limiter le plus possible le taux de croissance des dépenses courantes, sauf pour les programmes ayant une incidence plus immédiate sur le soutien de l'activité économique;
3. assurer une partie du rattrapage des sommes dues aux commissions scolaires;
4. faire coïncider le niveau des dépenses apparaissant au budget avec le niveau réel de dépenses dans le secteur des affaires sociales, compte tenu des nouvelles politiques de gestion proposées par le ministère.

Les immobilisations nettes seront de \$358 millions, comparativement à des dépenses probables de \$276 millions pour l'exercice 1970/71, soit une augmentation de \$82 millions ou 29.7%. Cependant, les dépenses brutes, c'est-à-dire avant contributions du gouvernement fédéral et remboursements, passent de \$315 millions à \$436 millions, soit une augmentation de \$121 millions ou 38.5%.

Mais ce n'est pas tout. Certaines dépenses courantes ou extrabudgétaires provoquent des investissements de plusieurs centaines de millions de dollars. C'est ainsi, par exemple, que des dépenses budgétaires de \$12 millions et des déboursés extrabudgétaires de \$17 millions consentis à la Société d'habitation entraîneront des investissements d'au-delà de \$200 millions. Il en est de même pour le développement de l'équipement dans les domaines de l'éducation et de la santé où des dépenses budgétaires de \$128 millions au titre de subventions d'investissements correspondent à des programmes de construction encore plus considérables.

Pour toutes les autres dépenses, à l'exception des immobilisations, l'augmentation est de \$408 millions, soit 12.0% en regard des dépenses probables de 1970/71 (tableau 11 de l'annexe II). Cette croissance est relativement faible, surtout si l'on tient compte du montant de \$50 millions prévu au ministère de l'Éducation pour l'assainissement des finances des commissions scolaires. Cette somme contribuera à combler une partie du retard accumulé au cours des dernières années dans le paiement des subventions d'équilibre budgétaire. Cette opération se continuera au cours des prochaines années. En 1970/71, comme nous nous étions engagés à le faire lors du discours sur le budget de l'an dernier, nous n'avons pris aucun retard additionnel dans le paiement de ces subventions. Sans ce montant spécial, l'accroissement des dépenses courantes ne serait que de 10.5%.

Même si l'accroissement des dépenses est surtout marqué aux immobilisations, c'est encore à l'éducation et aux affaires sociales que l'on retrouve le gros du budget. Toutefois, le taux de croissance de ces deux secteurs pris ensemble a marqué un ralentissement notable en 1970/71. Le ralentissement sera encore plus prononcé en 1971/72. En effet, le taux de croissance, calculé sur une base identique, est de 15.5% en 1970/71, alors qu'il a été de 17.6% en 1969/70; il sera de 11.2% en 1971/72. En excluant le \$50 millions de rattrapage concernant les subventions d'équilibre budgétaire aux commissions scolaires, il ne sera que de 9.2%.

Il faut souligner aussi que le programme de dépenses 1971/72 ne contient pas de provision spécifique pour le coût du renouvellement des conventions collectives dans le secteur public. D'abord, on ne saurait prévoir de façon très précise un coût qui, justement, résultera d'une négociation. En outre, toute somme que nous aurions identifiée aux crédits comme réserve pour le renouvellement des conventions aurait pu être interprétée comme une décision unilatérale de la part de l'employeur.

Toutefois, tel qu'indiqué lors du dépôt des crédits (annexe III), ceux-ci contiennent des réserves implicites en ce qui concerne tant les fonctionnaires et les ouvriers que les employés du secteur parapublic. Quand il y aura lieu de préparer des crédits supplémentaires à cette fin, nous pourrons estimer plus précisément les réserves implicites déjà acquises.

Il est donc clair que, plus tard cette année, nous aurons à établir à la fois le montant définitif des crédits requis pour le renouvellement des conventions collectives ainsi que les moyens à prendre pour les financer.

Les revenus et les emprunts

L'état 2 indique que les revenus atteindront \$3 880 millions au cours de l'exercice 1971/72. Nous avons vu que les dépenses seront de \$4 151 millions, ce qui laisse un déficit de \$271 millions. Les déboursés extrabudgétaires (état 3) sont évalués à \$195 millions, ce qui donnerait un montant de \$466 millions à financer. Mais, comme à l'habitude, une partie des crédits votés ne seront pas utilisés; ils serviront à compenser l'accroissement des comptes à recevoir et une partie des besoins financiers. En conséquence, c'est une somme de \$415 millions qu'il nous faut trouver soit par une augmentation des impôts, soit par l'emprunt.

Nous avons décidé qu'il n'y aurait pas d'augmentation de taxes. Cette année plus que jamais, le gouvernement du Québec fait porter ses efforts sur le développement économique. Les consommateurs et les entreprises ne pourraient contribuer vraiment à la reprise qui s'amorce si leurs ressources additionnelles étaient réduites par de nouvelles charges fiscales. Le présent budget se veut donc expansionniste tant du côté de la dépense que de celui du financement.

ÉTAT 2

BUDGET DES REVENUS — EXERCICE FINANCIER 1971/72

(en milliers de dollars)

Revenus fiscaux		
Corporations		
Capital et places d'affaires	69 000	
Profits	189 000	258 000
Profits d'exploitation minière		19 000
Profits sur les opérations forestières		1 000
Revenu des particuliers		1 080 000
Successions		50 000
Vente en détail		578 000
Gazoline		317 000
Tabac		75 000
Repas et hôtellerie		49 000
Courses		14 000
Télécommunications		15 000
Transferts de valeurs mobilières		3 000
		<u>2 459 000</u>
Privilèges, honoraires, licences, permis et divers		
Richesses naturelles		38 500
Terres et forêts		19 500
Transports		118 000
Autres		25 000
		<u>201 000</u>
Ventes de biens et de services		2 800
Intérêts		15 000
Amendes et confiscations		5 000
Recouvrements		14 500
Régie des Alcools du Québec		
Revenu net d'exploitation	88 000	
Permis et droits	34 300	
		<u>122 300</u>
Société d'exploitation des loteries et courses		28 000
Gouvernement fédéral		
Subside basé sur la population	4 400	
Arrangements fiscaux de 1967	723 300	
Arrangements provisoires sur les programmes établis	265 400	
Contributions afférentes aux dépenses de certains programmes à frais partagés	28 500	
Régime canadien de prêts aux étudiants	7 300	
Part de l'impôt sur le revenu des compagnies d'électricité, de gaz et de vapeur	4 000	1 032 900
		<u>3 880 500</u>
Ensemble des revenus		<u><u>3 880 500</u></u>

ÉTAT 3

Déboursés extrabudgétaires pour l'exercice 1971/72

(en milliers de dollars)

Placements à long terme	16.8
Prêts et avances	63.8
Remboursement de dette échue et versements aux fonds d'amortissement	96.0
Remboursement du déficit d'Expo '67	18.6
Total des déboursés extrabudgétaires	<u>195.2</u>

Un programme d'emprunts de l'ordre de \$415 millions est réaliste dans les conditions actuelles du marché, surtout si l'on tient compte du fait que le gouvernement fédéral nous prêtera \$58 millions en vertu du programme de prêts pour le développement, annoncé l'automne dernier par le ministre des Finances du Canada, et \$7 millions pour des projets dans les zones spéciales. Il nous restera donc une somme de \$350 millions à financer sur les divers marchés. Nous comptons d'abord revenir à la méthode des obligations d'épargne, qui permet au petit épargnant de participer à l'expansion du secteur public tout en ayant en mains un titre de bon rendement et de grande liquidité. Il est difficile à ce moment-ci de prévoir la somme exacte qu'une émission d'obligations d'épargne pourrait rapporter. Nous anticipons recourir au marché régulier pour environ \$300 millions, soit sensiblement le même montant qu'en 1970/71.

Pour sa part, l'Hydro-Québec compte emprunter \$250 millions en regard de \$226 millions en 1970/71. Le total des emprunts du gouvernement et de l'Hydro-Québec atteindra donc \$665 millions en 1971/72, dont environ \$550 millions sur les marchés réguliers. En 1970/71, le total des emprunts a été de \$550 millions, dont \$520 millions sur les mêmes marchés. L'amélioration des conditions d'emprunts qui s'est manifestée depuis quelques mois et l'assouplissement de la politique monétaire permettront de réaliser ce programme.

Le secteur public

En plus des dépenses d'immobilisations du gouvernement et de celles qui découlent des programmes de construction financés en partie par des subventions, d'autres organismes publics apportent, à divers titres, une importante contribution à la vie économique.

C'est ainsi, par exemple, que l'Hydro-Québec portera en 1971 ses dépenses d'immobilisations à \$380 millions; celles-ci avaient été de \$280 millions en 1970. Cet accroissement de \$100 millions, ou 36%, reflète l'accélération de la

construction des lignes de transport d'énergie en provenance des chutes Churchill et un budget de \$7 millions, en regard de \$700 000 en 1970, pour le projet de la Baie James.

Les déboursés extrabudgétaires prévoient un investissement de \$12 millions dans le capital-actions de Sidbec; il s'agit d'une autre tranche d'une souscription que le gouvernement s'était engagé à faire. Le programme de modernisation et de développement de cette société se poursuit; les dépenses en immobilisations de Sidbec et de Dosco passent de \$19.5 millions en 1970 à \$44 millions en 1971, grâce à l'augmentation du capital-actions souscrit par l'État et à la garantie que nous avons accordée sur un emprunt contracté par Sidbec auprès de la Caisse de dépôt et placement.

Face aux difficultés financières qu'éprouve actuellement la Société générale de financement et certaines de ses filiales, le Premier ministre a demandé à un groupe de travail, présidé par M. Robert de Coster, sous-ministre de l'Industrie et du Commerce, de faire des recommandations à ce sujet. Le groupe a remis son rapport dernièrement et a proposé une série de mesures destinées à assainir la situation de cette société. Parmi celles-ci, il recommande que l'État modifie la structure du capital de la SGF afin de lui permettre d'absorber, à même le capital que le gouvernement a souscrit, les pertes se rapportant à certaines entreprises créées pour fins de développement économique. Nous entendons donner suite à cette recommandation afin de décharger la Société d'un boulet trop lourd à trainer et d'améliorer la position des autres actionnaires, y compris les caisses populaires.

Cette première opération effectuée, la Société fonctionnerait pour un certains temps avec les fonds qu'elle possède déjà. Toutefois, le gouvernement est disposé à y investir du capital additionnel en fonction de projets précis. À cet égard, nous voulons modifier la pratique passée selon laquelle on faisait voter de temps à autre des investissements dans la SGF. Nous proposerons que le gouvernement soit autorisé à souscrire du capital additionnel à l'intérieur du montant autorisé. Chaque versement spécifique serait soumis à l'approbation du Conseil des ministres. Cette façon de procéder serait plus souple et permettrait à l'État de bien s'assurer que les fonds nouveaux seront affectés à des projets liés aux autres mesures de développement.

LA FISCALITÉ

La fiscalité provinciale

Dans le domaine de la fiscalité provinciale, nous avons proposé à cette Assemblée une série de mesures destinées à fournir au ministère du Revenu des outils additionnels en vue de prévenir l'évasion fiscale. Celui-ci se doit en effet d'avoir à sa disposition tous les moyens nécessaires pour exercer efficacement son mandat aussi bien contre les contribuables récalcitrants qu'à l'endroit de ceux qui fraudent le fisc.

La prévention de l'évasion fiscale est l'un des éléments importants d'une saine administration publique. Car il ne suffit pas de bien gérer les dépenses de l'État, mais il importe également d'avoir un régime fiscal équitable en même temps qu'efficace. Avant de songer à imposer de nouvelles taxes, l'État a le devoir de percevoir celles qui lui sont dues. C'est plus qu'une question de bonne gestion; c'est aussi un devoir de simple justice à l'égard de la très grande majorité des contribuables qui paient consciencieusement les impôts que l'État exige d'eux.

Nous modifions en même temps le taux de l'intérêt qu'il faut acquitter sur les impôts impayés. Le taux antérieur était trop bas et incitait certains contribuables à se financer à même les fonds publics. Par contre, l'État utilisera le même taux pour calculer les intérêts que lui-même devra verser sur les remboursements des impôts payés en trop. On atteindra ainsi un plus haut degré d'équité fiscale. Cette mesure fera disparaître l'anomalie qui provenait du fait que le ministère du Revenu ne payait que 3% d'intérêt sur les remboursements d'impôt, alors qu'il exigeait 6% sur ce qu'on lui devait.

Les amendements aux lois fiscales que nous avons soumis à cette Assemblée permettront aux cultivateurs, aux pêcheurs, aux artistes et aux athlètes professionnels d'étaler leurs revenus sur un certain nombre d'années. On sait que les revenus de ces contribuables peuvent varier très fortement d'une année à l'autre. Comme les taux de l'impôt sur le revenu sont progressifs, les fluctuations prononcées du revenu de ces personnes leur causent un certain préjudice. Nous convenons volontiers que d'autres catégories de personnes sont susceptibles d'avoir des revenus qui fluctuent fortement d'une année à l'autre et qu'il serait juste d'étendre le privilège de l'étalement du revenu à tous les contribuables qui sont dans les mêmes circonstances. C'est d'ailleurs ce que propose la réforme fiscale du gouvernement fédéral. Si la nouvelle législation fédérale nous convient, nous pourrions nous-mêmes l'inscrire dans notre propre *Loi de l'impôt sur le revenu des particuliers*; sinon, nous élargirons notre formule d'étalement en y incluant d'autres catégories de contribuables dont les revenus sont instables.

Nous modifierons l'immatriculation des véhicules de commerce. À l'heure actuelle, l'imposition de ces véhicules est calculée sur leurs poids net, c'est-à-dire à l'exclusion de la charge normale. Dans les autres provinces, on se sert du poids brut, c'est-à-dire du poids du véhicule lui-même et de sa charge. Une telle norme est plus juste puisque c'est le poids brut qui entre en considération pour établir la résistance des ponts et des routes. En outre, ce nouveau mode d'immatriculation s'inscrit dans le cadre d'une politique de contrôle du poids des véhicules lourds sur les routes du Québec. Nous venons d'ailleurs de présenter des crédits comportant une augmentation de \$1 300 000 au ministère des Transports afin de permettre à ce ministère d'exercer une meilleure surveillance des véhicules commerciaux qui empruntent nos routes. Il est bien évident que cette nouvelle norme d'immatriculation des véhicules commerciaux entraînera la réduction des taux actuels. Notre but n'est pas d'augmenter le fardeau

fiscal de nos entreprises de transport, mais de mieux le répartir en utilisant un mode d'imposition plus équitable.

L'an dernier, nous avons proposé, lors du discours sur le budget, d'accorder un allègement aux mères de famille qui travaillent à l'extérieur du foyer et d'apporter des amendements majeurs à l'impôt successoral.

Le dégrèvement fiscal pour les mères de famille qui travaillent s'inscrit dans le cadre de l'ensemble de la politique sociale. Depuis le dernier discours sur le budget, le gouvernement fédéral a présenté un Livre blanc sur la sécurité du revenu. Le Québec a, lui aussi, élaboré les grandes lignes de sa politique sociale en s'inspirant du rapport Castonguay-Nepveu. Des conférences fédérales-provinciales ont porté sur l'ensemble de ces problèmes qui ont fait l'objet de sérieuses discussions. Devant ces faits nouveaux, il est devenu évident que le projet de dégrèvement que nous avons préparé n'aurait qu'un effet transitoire. Il était donc préférable d'attendre le dénouement de ces pourparlers pour mieux parvenir à l'objectif que nous visons.

Le réaménagement de l'impôt successoral est lié de très près à l'imposition des gains de capital. Le gouvernement a en mains, depuis avril 1970, le rapport d'un groupe de travail proposant des modifications majeures à l'impôt successoral. Ces modifications tiennent évidemment compte de l'impôt sur le revenu tel qu'il existe à l'heure actuelle. Or, l'éventuelle imposition des gains de capital, surtout la présomption de gains au moment du décès, pourrait signifier une modification substantielle de l'impôt successoral si l'on veut atténuer l'impact de deux impositions simultanées: l'imposition des gains de capital et l'impôt successoral. Nous préférons attendre qu'une décision soit prise au sujet de l'imposition des gains de capital avant de procéder à la révision de notre impôt successoral. À cet égard, nous pourrions soit imposer différemment le gain de capital si la nouvelle législation fédérale ne nous convient pas, soit en atténuer certains effets nocifs par une modification de notre propre impôt successoral.

Les propositions fédérales

Lors de la conférence des ministres des Finances, tenue à Winnipeg en juin dernier, le Québec, comme les autres provinces d'ailleurs, a non seulement fait connaître son point de vue sur les principaux points du Livre blanc de la réforme fiscale, mais a soumis des propositions concrètes sur plusieurs aspects de cette réforme. Le comité du Sénat et celui de la Chambre des Communes qui avaient été constitués pour étudier le Livre blanc de la réforme fiscale ont fait, dans les rapports qu'ils ont soumis l'automne dernier, des recommandations analogues aux nôtres sur plusieurs points. Il semble bien que le gouvernement fédéral n'a pas encore arrêté sa position définitive, tout en laissant entendre que sa législation serait déposée au cours du printemps.

Il serait beaucoup trop long de revenir sur chacun des points que nous avons soulevés lors de la conférence de Winnipeg. La déclaration du Québec à

cette conférence a d'ailleurs été rendue publique et a soulevé beaucoup d'intérêt. Qu'il me suffise cependant de revenir sur deux des sujets alors discutés : l'imposition des industries extractives et l'intégration de l'impôt sur les bénéfices des sociétés à l'impôt sur le revenu des particuliers.

Le problème que soulevait l'imposition des industries extractives a été solutionné en partie au cours de l'automne dernier à la suite des nouvelles propositions du ministre fédéral des Finances. Ces modifications sont dues pour une bonne part aux efforts déployés par le Premier ministre du Québec. Ce sont ces changements qui ont déclenché l'annonce d'investissements miniers de plusieurs centaines de millions de dollars au Québec.

Malgré ces modifications, il reste d'autres problèmes importants à résoudre. Par exemple, la définition de « dépenses de mise en valeur » aux fins du calcul de l'épuisement « gagné » demeure encore incertaine. Il semblerait que le gouvernement fédéral refuse d'y inclure les immobilisations nécessaires au transport et à la manutention du minerai, de même qu'à l'installation de l'infrastructure requise à l'établissement de villes minières. Nous croyons toujours que le gouvernement fédéral devrait élargir la définition de « dépenses de mise en valeur » qui doit servir de base au calcul de l'épuisement « gagné ». Autrement, c'est la croissance à long terme de l'industrie minière qui sera ralentie. En outre, à défaut d'un tel élargissement, on incite les compagnies minières à remettre aux gouvernements provinciaux la charge des infrastructures qui accompagnent nécessairement tout développement dans des régions nouvelles.

Un autre problème sur lequel il importe d'insister de nouveau est celui de l'intégration de l'impôt sur le revenu des sociétés à l'impôt sur le revenu des particuliers. Pour des raisons de simplicité administrative et surtout de croissance économique, le Québec, à l'instar de plusieurs autres provinces d'ailleurs, a proposé que l'on conserve, en l'améliorant, le régime actuel d'intégration fondé sur le dividende (méthode du crédit de dividende) plutôt que de recourir, selon le Livre blanc, à un régime d'intégration fondé sur l'impôt payé par les sociétés (méthode dite de la majoration — défalcation — « Gross-up and credit »). En effet, la mise en application du régime d'intégration proposé dans le Livre blanc susciterait un grand nombre de difficultés d'ordre administratif et économique.

La structure des entreprises n'est pas aussi simple que le laissent entendre les exemples contenus dans le Livre blanc. Plusieurs entreprises se possèdent les unes les autres, et il n'est pas toujours facile de retracer le profit de l'une jusqu'au particulier qui est actionnaire de l'autre. Les difficultés inhérentes au système d'intégration nous semblent donc quasi insurmontables. Elles se compliquent davantage lorsqu'il y a juxtaposition de plusieurs entreprises ayant des ramifications internationales. Pour une province qui, comme le Québec, perçoit ses propres impôts, l'intégration serait quasi impossible. Comment, par exemple, ferait-on pour attribuer à un contribuable québécois

l'impôt payé à une autre juridiction par une société qui n'a pas de place d'affaires chez nous? Comment ferions-nous pour retracer l'impôt ainsi payé par la société?

En plus de difficultés d'ordre administratif et d'embaras de toutes sortes pour les entreprises et pour le fisc québécois, le régime d'intégration fondé sur l'impôt payé par la société irait à l'encontre des mesures d'incitation à la croissance. En fait, les incitations fiscales, sous forme d'amortissement ou autrement, seraient neutralisées puisque l'avantage conféré à une entreprise serait retiré à l'actionnaire, celui-ci étant limité à un dégrèvement égal à l'impôt effectivement payé par la compagnie. L'actionnaire d'une compagnie qui profiterait d'incitations fiscales, grâce à l'amortissement ou autrement, se trouverait placé dans une situation défavorable par rapport à celui qui est actionnaire d'une compagnie qui ne reçoit pas de telles incitations. Le régime d'intégration proposé par le Livre blanc risque donc de compromettre les efforts que les gouvernements déploient pour assurer une croissance équilibrée.

Nous convenons volontiers que le régime d'intégration fondé sur l'impôt payé présente certains attraits du point de vue théorique. Ainsi, grâce à une mécanisation très poussée et avec une perception centrale unique, il pourrait peut-être à la rigueur fonctionner malgré les difficultés que je viens d'expliquer. Cependant, en raison de ces mêmes difficultés et aussi parce qu'il attache une grande importance à la perception de ses impôts, le Québec pourrait difficilement l'adopter.

Avant qu'il ne soit trop tard, je demande de nouveau au gouvernement fédéral de tenir compte des observations des provinces sur ce point majeur de la réforme fiscale. Nous ne sommes pas les seuls à nous opposer au régime d'intégration proposé; les autres provinces n'en veulent pas non plus. C'est pourquoi le Québec a proposé, lors de la conférence de Winnipeg, un régime beaucoup plus simple, qui atteindrait sensiblement le même degré d'équité et de neutralité fiscalés et qui, par surcroît, ne pénaliserait pas les petites entreprises puisqu'il permettrait de conserver le taux préférentiel d'impôt sur la première tranche des bénéfices des sociétés.

L'une des caractéristiques du régime fiscal canadien est son haut degré d'uniformité à travers le pays, même pour les impôts que les provinces perçoivent elles-mêmes. Le Québec estime qu'il est souhaitable qu'il y ait, à moins de raisons particulières, concordance entre les définitions de l'assiette fiscale adoptées par les diverses juridictions. Il y a grand danger que ce soit le contraire qui devienne la règle si le gouvernement fédéral adopte le régime d'intégration proposé. Le Québec — et même l'Ontario qui a laissé entendre qu'elle percevrait elle-même son propre impôt sur le revenu des particuliers si la réforme fiscale était faite selon le Livre blanc — pourrait fort bien n'avoir d'autre choix que de conserver, en l'améliorant, le régime actuel du crédit pour dividendes.

Nous exhortons donc fortement le gouvernement fédéral à réviser ses positions pendant qu'il est encore temps au lieu de provoquer l'anarchie fiscale par des changements dont les autres juridictions ne veulent pas. C'est parce que la croissance économique demeure notre objectif fondamental que j'insiste sur ces points particuliers des propositions fédérales. Cela ne veut pas dire que nous négligeons l'objectif d'une meilleure répartition du fardeau fiscal. Bien au contraire, nous partageons totalement les préoccupations d'équité fiscale que manifeste par ailleurs le Livre blanc Benson. Mais cet objectif, il faut bien s'en rendre compte, ne sera pleinement atteint que si l'essor économique est assuré.

La fiscalité municipale

Dans le domaine de la fiscalité municipale, nous avons adopté également plusieurs mesures destinées à aider nos gouvernements locaux. J'ai mentionné précédemment les diverses subventions spéciales inscrites aux budgets supplémentaires 1970/71.

Pour l'exercice 1971/72, nous prévoyons une subvention de \$1,750,000 à la ville de Québec, soit \$1 500 000 comme contribution spéciale pour le rôle qu'elle joue en tant que capitale et \$250 000 pour l'aider à financer le coût de récentes fusions. Également, le gouvernement s'est engagé auprès de la Communauté urbaine de Montréal à effectuer un transfert de ressources qui sera de \$9.5 millions en 1972 et qui s'accroîtra de 20% par année pendant la phase active de construction du métro. Cet engagement a permis de faire démarrer un programme de travaux évalués à \$700 millions sur dix ans.

Depuis 1966, le gouvernement verse aux municipalités une subvention en guise d'impôt foncier sur ses propres biens-fonds. Le montant prévu à ce titre pour l'exercice 1971/72 est de \$2 600 000. En outre, à compter de leur exercice 1971, les municipalités pourront imposer les CEGEP et les universités à raison de \$25 par élève, ce qui leur procurera un revenu supplémentaire d'environ \$3 millions par année.

Mon collègue, le ministre des Affaires municipales, soumettra à cette Assemblée une nouvelle loi destinée à régir l'évaluation foncière à travers le Québec. Cette loi sera accompagnée d'un manuel d'évaluation. Il soumettra également des modifications importantes au *Code municipal* et à la *Loi des cités et villes* en vue de doter les municipalités de pouvoirs d'imposition mieux définis et plus uniformes. L'uniformisation des rôles d'évaluation et des pouvoirs d'imposition constitue la condition essentielle de toute réforme en profondeur de la fiscalité municipale. C'est le meilleur moyen, en effet, d'évaluer la richesse foncière des municipalités et leur effort fiscal relatif. Ces réformes dans le domaine de l'évaluation et de l'imposition municipales font suite aux recommandations de la Commission Bélanger et à celles de deux groupes de travail qui ont étudié ces questions à la demande du ministère des Affaires municipales.

Comme on le sait, la taxe de vente constitue une recette fiscale importante pour les municipalités; pour 1970/71, celles-ci recevront \$146 millions, soit près de 15% de leurs revenus globaux. La nouvelle comptabilité d'exercice a d'ailleurs donné une augmentation de \$9 millions à ce titre. En outre, cette compensation aux municipalités sert d'élément de péréquation puisqu'elle tient compte de la perception régionale dans la proportion de 40% et de la perception provinciale dans la mesure de 10%. Elle contribue à réduire sensiblement les disparités de revenus et favorise ainsi les municipalités moins fortunées.

Il n'en reste pas moins que les municipalités, comme les autres gouvernements d'ailleurs, sont aux prises avec certains problèmes fiscaux. Le gouvernement entend présenter pour étude à la prochaine conférence provinciale-municipale, des propositions destinées à aider les municipalités et à apporter certains correctifs à la répartition de la taxe de vente.

Qu'il suffise pour le moment de donner brièvement l'essentiel de nos préoccupations au sujet de la fiscalité municipale. Nous n'avons pas l'intention de nous lancer dans des projets de financement ou d'organisaion municipal qui deviendraient éventuellement insoutenables pour le trésor public. En plus de reconnaître les besoins réels ou les situations particulières comme celles qui existent nécessairement à Montréal et à Québec en raison l'une de sa taille et l'autre de son rôle particulier de capitale, nous devons plutôt définir le cadre général à l'intérieur duquel nous pourrions effectuer un transfert de ressources en faveur des municipalités.

Nous n'avons pas encore arrêté définitivement les mesures que nous entendons soumettre à la conférence provinciale-municipale. Dans leurs grandes lignes, cependant, ces mesures s'inspireraient des principes suivants:

- a) La compensation aux municipalités en guise de taxe de vente serait modifiée pour tenir compte de l'effort fiscal.
- b) Montréal et Québec, de même que les communautés urbaines dont elles font partie, seraient traitées comme des cas spéciaux.
- c) À l'intérieur de certaines limites, l'impôt foncier scolaire serait réduit au bénéfice des municipalités.
- d) Le transfert des ressources, financières ou fiscales, serait fait suivant une proposition globale avec étalement sur une période d'années.
- e) Le régime fiscal des municipalités devrait être rationalisé en prenant comme point de départ l'établissement de meilleures normes d'évaluation et l'uniformisation des pouvoirs de taxation.

À l'intérieur de ce cadre général, les municipalités obtiendraient des ressources additionnelles qui seraient forcément limitées par la capacité de payer du contribuable.

LES RELATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Je voudrais maintenant dire quelques mots de l'action de notre gouvernement en ce qui a trait à ses relations fiscales et économiques avec le gouvernement fédéral.

Il convient d'abord d'indiquer que cette action découle de la politique de notre gouvernement quant à la rentabilité du fédéralisme. N'oublions pas en effet que les relations fiscales et économiques entre le gouvernement fédéral et les provinces constituent l'un des éléments les plus importants du fédéralisme canadien. Sans contredit, elles furent et demeurent l'un des principaux instruments de son évolution. C'est pourquoi nous avons cru essentiel, lors de la conférence de Winnipeg et à plusieurs reprises depuis, de souligner qu'il fallait exploiter le plus possible les avantages du fédéralisme, tout en insistant évidemment sur l'amélioration nécessaire de son fonctionnement et sur les adaptations qui s'imposent.

Sur le plan financier, la conférence de Winnipeg s'est soldée par un certain nombre d'avantages pour le Québec. Il n'est pas nécessaire ici de les passer de nouveau en revue; il est préférable plutôt d'indiquer sur quels points nous avons depuis ce temps entrepris de faire porter nos efforts. Nous pensons en particulier à la péréquation et au partage fiscal, deux questions qui ont retenu l'attention des divers gouvernements québécois depuis déjà bon nombre d'années.

Cet intérêt se comprend aisément. Par exemple, nul ne saurait nier que la péréquation est devenue l'une des techniques majeures de répartition de la richesse entre les provinces canadiennes. La formule actuelle de péréquation est en vigueur depuis 1967. Elle a pour but de combler l'insuffisance du rendement des impôts de certaines provinces. Les revenus provinciaux sont groupés en 16 catégories, chacune ayant une assiette imposable uniformisée pour toutes les provinces, à laquelle on applique un taux national moyen d'imposition pour en calculer le rendement théorique ou potentiel. La différence, entre ce rendement potentiel et le rendement réel des impôts d'une province, détermine les paiements de péréquation. Ainsi, si le rendement réel des impôts d'une province est inférieur au rendement potentiel, celle-ci a droit à des paiements de péréquation.

Pour montrer la dimension des sommes en cause, notons que le Québec a reçu pour l'ensemble des arrangements fiscaux de 1967, qui comprennent la péréquation proprement dite et des contributions à des programmes spéciaux, notamment d'enseignement, \$440 millions en 1969/70, \$633 millions en 1970/71 et prévoit recevoir \$723 millions en 1971/72.

Est-ce à dire qu'il y a lieu d'accepter telle quelle la formule actuelle de péréquation? Non, parce que nous croyons qu'elle peut être améliorée de façon

appréciable; il suffit d'en accentuer le caractère de redistribution puisque, fondamentalement, la péréquation est une technique de répartition de la richesse entre les provinces. Nous avons donc demandé qu'elle soit examinée dans ce contexte plus général et, nous le pensons, plus juste. Essentiellement, nous voudrions qu'elle reflète le besoin de recourir aux emprunts, car ceux-ci fournissent, en quelque sorte, une indication de la capacité fiscale d'une province et sont, de plus, facilement mesurables aux fins de la péréquation. Enfin, il nous paraîtrait nécessaire que les paiements de péréquation tiennent compte des impositions municipales et scolaires, de même que d'un indice destiné à mesurer l'effort fiscal qu'une province requiert de ses contribuables par rapport à celui d'une autre province.

Outre la péréquation, on sait que le Québec réclame depuis longtemps une révision du partage fiscal de façon à mieux tenir compte des responsabilités financières accrues des provinces. Il l'a fait à Winnipeg en juin dernier et chaque fois que l'occasion s'est présentée depuis. Notre position en faveur d'un nouveau partage fiscal se fonde en effet sur l'accroissement plus rapide des dépenses provinciales et municipales que celui des dépenses fédérales. Cette croissance plus rapide a été démontrée hors de tout doute par les travaux du Comité du régime fiscal en 1965-66. Ces travaux servirent de base aux négociations qui devaient conduire aux arrangements fiscaux pour la période de 1967/72.

Le gouvernement du Québec a continué d'utiliser cette argumentation, qui demeure tout à fait valable, aux réunions subséquentes des ministres des Finances. En 1969, les travaux de prévision des dépenses et des revenus publics ont été repris sur une base annuelle et ont confirmé les résultats antérieurs. Comme il a été démontré à plusieurs reprises, les dépenses provinciales ont un caractère prioritaire puisqu'elles portent en grande partie sur l'éducation, la santé, le bien-être, la rénovation urbaine, le développement des richesses naturelles, domaines qui sont tous de juridiction provinciale. Les provinces doivent être capables de les financer par un accès adéquat aux champs d'imposition.

Il existe bien sûr de nombreux programmes spéciaux qui visent soit des secteurs particuliers, soit le développement régional et qui font l'objet d'accords entre le gouvernement fédéral et les provinces. Ils se multiplient et s'étendent à des domaines qui ne faisaient pas précédemment l'objet de propositions. Partant d'une situation de faits, nous avons tenu à en retirer le maximum d'avantages pour le Québec. C'est le cas par exemple du programme des zones spéciales.

Mais ces programmes compliquent notre administration et ralentissent souvent les prises de décision. C'est pourquoi le Québec préfère des transferts plus globaux (la péréquation et l'élargissement des champs d'imposition) et qui répondent mieux à nos priorités. Nous convenons toutefois que ces mécanismes ne sont pas nécessairement adaptés à la solution de problèmes de courte période. C'est pourquoi le gouvernement du Québec a proposé un mécanisme

qui fournirait aux provinces une compensation financière qui permettrait de corriger l'impact régional d'une situation conjoncturelle défavorable ou les effets négatifs de certaines politiques monétaires ou fiscales sur nos revenus. Il s'agit de la Caisse d'aide conjoncturelle, toujours à l'étude par le gouvernement fédéral et qui, sous une forme ou sous une autre, devrait faire partie des résultats des négociations qui se poursuivent pour le renouvellement des arrangements fiscaux.

Ainsi donc, péréquation améliorée et partage des impôts plus réaliste, voilà, sur le plan des relations fiscales Québec-Ottawa, les deux questions sur lesquelles nous allons concentrer notre attention au cours des prochains mois. Il s'agit pour nous de questions essentielles. C'est grâce à l'amélioration et au raffinement de ces moyens d'action que le fédéralisme canadien deviendra de plus en plus rentable sur le plan économique et mieux accepté par la population. Nous avons accompli certains progrès dans cette direction au cours des derniers mois; il reste beaucoup de chemin à faire. Nous comptons bien le parcourir avec réalisme et aussi avec fermeté.

CONCLUSION

À plusieurs reprises dans le passé, j'ai souligné que la voie du développement économique est parsemée d'embûches qui tantôt prennent la forme de l'insuffisance de projets d'investissements, tantôt de marchés plus ou moins stables, tantôt de la croissance trop rapide des prix et des coûts. Sur cette voie difficile du développement économique, les recettes les plus sûres sont encore celles du travail, du réalisme, de l'audace, de l'esprit d'entreprise, qui doivent se déployer à l'intérieur d'une société disciplinée, consciente de ses capacités, mais aussi de ses limites.

C'est en ayant ces données à l'esprit que le présent budget a été préparé. Nous avons voulu faire participer le plus possible les dépenses de l'État à la reprise de l'activité économique, d'une part en mettant l'accent sur les investissements et en freinant la croissance des autres dépenses et, d'autre part, en n'augmentant pas les taxes.

Au réalisme dont nous avons fait preuve, je crois, doit s'associer celui de toute la population. Nous ne pouvons pas à la fois accroître nos investissements d'une façon substantielle et nous payer en même temps le coût additionnel pour des services accrus, même si, en demeurant, ces services peuvent être désirables, voir souhaitables. Il fallait faire des choix, nous les avons faits. Nous avons opté pour ce qui nous paraissait être le plus conforme aux priorités et aux besoins du Québec.

ANNEXES

AU

DISCOURS SUR LE BUDGET

RAYMOND GARNEAU

Ministre des finances

Ministère des finances

Québec, le 25 mars 1971

I N D E X

ANNEXES

- I LA SITUATION ÉCONOMIQUE
- II COMPTES DE L'EXERCICE FINANCIER 1970/1971
- III NOTES EXPLICATIVES SUR LES CRÉDITS 1971/1972

ANNEXE I

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

ANNEXE I

LA SITUATION ÉCOMIQUE (1)

La situation internationale

La croissance économique dans les pays européens fut très rapide au cours du premier trimestre de 1970, mais des signes évidents de ralentissement se sont manifestés au cours de l'année. La plupart de ces pays ont fait appel à diverses mesures restrictives destinées à amortir la poussée des salaires, ce qui a contribué à ralentir l'activité économique. Pris globalement, les pays du Marché commun ont semblé traverser une période transitoire entre la surchauffe et le ralentissement, et leur production industrielle est demeurée stationnaire au deuxième et troisième trimestres de 1970. Celle-ci avait connu une hausse de 9.4% en 1969, alors qu'elle ne s'est accrue que de 6.0% au cours des neuf premiers mois de 1970.

Aux États-Unis, le ralentissement amorcé au milieu de l'année 1969 a continué de se manifester tout au cours de l'année 1970. Le produit national brut en termes réels, après une hausse de 2.8% en 1969, a connu une baisse de 0.4% en 1970, phénomène que l'on n'avait pas vu depuis dix ans. L'indice de la production industrielle s'est toutefois redressé légèrement en décembre, ce qui a été considéré par certains observateurs comme le signe d'une reprise. L'assouplissement graduel des politiques monétaire et fiscale devrait accélérer ce mouvement de reprise.

La situation au Canada

L'activité économique canadienne s'est également ralentie en 1970. Comme on le voit au tableau I, le produit national brut s'est accru de 7.5% en regard d'une hausse de 10.0% en 1969. Après une augmentation de 2.1% au premier trimestre, le PNB a augmenté de 1.4% seulement durant chacun des deux trimestres suivants. En volume, le PNB a enregistré une hausse de quelque 3.3% pour l'ensemble de l'année.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

La demande globale s'est modifiée au cours de l'année. La croissance du premier trimestre était due principalement au soutien de la demande extérieure: même si les exportations vers les États-Unis ont diminué, cette baisse

(1) Ce texte a été rédigé d'après une étude fournie par le Service des Synthèses économiques, Direction des Études économiques, ministère de l'Industrie et du Commerce.

fut plus que contrebalancée par l'augmentation de nos exportations vers l'Europe et le Japon. La balance commerciale a enregistré un surplus très important de \$715 millions (taux trimestriel désaisonnalisé) au premier trimestre.

Le gouvernement canadien, par suite de ce surplus considérable de la balance des paiements, a décidé de laisser flotter le dollar canadien à partir du 1er juin. Il en est résulté depuis lors une réévaluation effective du dollar canadien, ce qui n'a pas empêché le Canada de réaliser un excédent commercial de \$3 044 millions pour l'année 1970. Cet excédent provient d'une augmentation de 13% des exportations, jointe à une légère baisse des importations. On doit noter que les exportations vers les États-Unis n'ont augmenté que de 3.5%, alors que les exportations vers la Communauté économique européenne, le Royaume-Uni et le Japon augmentaient respectivement de 41%, 35% et 27%.

INVESTISSEMENTS, EMPLOI ET PRIX

L'enquête de la mi-année du Bureau fédéral de la statistique prévoyait une hausse de 7.6% des investissements en 1970. Toutefois, les résultats préliminaires enregistrés aux comptes nationaux n'indiquent qu'une augmentation de 4.2%; il semble donc certain que les perspectives de la mi-année ne seront pas entièrement réalisées.

La main-d'oeuvre a augmenté de 2.6% en 1970, alors que la croissance de l'emploi ne fut que de 1.3%. Le taux de chômage désaisonnalisé est passé de 4.7% en janvier à 6.8% en septembre et a diminué ensuite légèrement jusqu'à 6.6% en décembre. Le taux de chômage moyen pour l'année fut de 5.9% au regard de 4.7% en 1969.

La décélération de la hausse des prix est évidente depuis le second trimestre. Pour l'ensemble de l'année, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 3.3%. Cette hausse se compare avantageusement aux augmentations de 3.6, 4.1 et 4.5% enregistrées en 1967, 1968 et 1969.

LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

La politique monétaire est devenue beaucoup moins restrictive à compter du deuxième trimestre de l'année 1970. La Banque du Canada a réduit son taux d'escompte de 8% qu'il était en mai à 6% en novembre 1970 et même à 5.5% le 1er mars 1971. La masse monétaire totale s'est accrue au taux annuel de 20%, du début de septembre à la fin de décembre.

La politique fiscale du gouvernement canadien est devenue graduellement plus expansionniste au cours de l'année. Des dépenses additionnelles ont été autorisées dans le cadre des programmes d'expansion régionale, de formation de la main-d'oeuvre et de construction domiciliaire. La poursuite de cette politique contribuera à accélérer le mouvement de reprise économique.

La situation économique au Québec

TENDANCE GÉNÉRALE

Le Québec n'a pas échappé au ralentissement général de l'activité économique qui s'est manifesté aux États-Unis et au Canada. Depuis quelques années, les fluctuations de l'économie québécoise, en raison surtout de sa structure particulière, sont décalées par rapport à celles du Canada. Une brève rétrospective nous aidera à mieux comprendre la situation de l'économie québécoise au cours de 1970.

Les exportations d'automobiles, de pièces d'automobiles et de certains métaux non ferreux furent la cause principale de l'accélération qu'a connue l'économie canadienne à l'automne de 1968. Le Québec n'a pas bénéficié immédiatement de cette relance en raison de la part relativement faible de ce type de production au Québec. Il s'est donc développé un certain retard entre l'évolution de l'économie canadienne (surtout en Ontario) et celle du Québec. En 1969, le gouvernement fédéral s'inquiéta de la hausse trop marquée des prix et jugea bon d'intervenir par des mesures de plus en plus restrictives: hausse des impôts, coupures des dépenses publiques et restrictions monétaires.

On sait, par ailleurs, que la hausse des prix au Québec a été moins marquée que dans l'ensemble du Canada. C'est ainsi qu'à Montréal, l'indice des prix à la consommation s'est accru de 3.9% en 1967, de 3.4% en 1968 et de 3.1% en 1969, alors que les accroissements correspondants pour l'ensemble du pays furent de 3.6% en 1967, 4.1% en 1968 et 4.5% en 1969. Dans cette perspective, il est aisé de comprendre que le Québec fut tout particulièrement touché par les mesures restrictives. D'une part, elles ont commencé à se faire sentir au moment où l'économie québécoise n'était pas surchauffée et, d'autre part, elles frappèrent davantage les petites et moyennes entreprises qui, pour se financer, ont constamment recours au système bancaire.

La politique plus expansionniste qui a débuté en 1970 a déjà commencé à enregistrer un certain succès sur l'économie québécoise, comme le démontre la reprise dans le domaine de la construction.

LE BILAN ÉCONOMIQUE DE 1970

Comme on peut le lire au tableau II, le produit national brut québécois a augmenté d'environ 6.5% en 1970 en regard d'une hausse de 10.5% en 1969. La masse salariale et le revenu personnel ont connu des taux d'accroissement respectifs de 7.6% et 6.9%. Quoique ces augmentations de revenu soient moins élevées que pour l'ensemble du Canada, le revenu personnel par habitant s'est accru plus rapidement au Québec en raison du taux moins élevé de croissance de notre population.

POPULATION, MAIN-D'OEUVRE ET EMPLOI

L'évolution de la population du Québec constitue l'un des faits marquants de la dernière décennie. La baisse du taux de croissance démographique, qui remonte à 1958, continue de se manifester en 1970. Au 1er juin, la population s'établissait à 6 013 milliers d'habitants, soit 29 000 habitants de plus seulement que le niveau enregistré à la même date en 1969. La décennie 60-70 s'est caractérisée par une baisse continue du taux de natalité: il est passé de 26.8 pour 1 000 habitants en 1960 à 15.3 pour 1 000 habitants en 1970. Les taux de mortalité sont demeurés presque inchangés durant les dernières années et l'immigration nette, surtout depuis 1968, ne contribue guère à l'accroissement de la population. Après une hausse de 0.96% en 1969, la population du Québec a augmenté de 0.48% seulement en 1970. Au Canada et en Ontario, les taux correspondants sont de 1.5% et 2.5%.

Au cours de l'année 1970, la main-d'oeuvre a augmenté de 1.6%, l'emploi de 0.6% et le taux de chômage s'est établi à 7.9%, soit à 1.0% au-dessus de la moyenne de 1969. Le tableau III permet de voir l'évolution des indices pour le Québec, l'Ontario et l'ensemble du Canada.

Le tableau IV présente les taux de chômage désaisonnalisés au Québec, en Ontario, au Canada et aux États-Unis pour les mois de l'année 1970 et pour le mois de janvier 1971. L'évolution des taux désaisonnalisés est un indicateur très important des tendances de l'économie. À la lecture de ce tableau, on voit que le chômage a augmenté au Québec au cours de la première partie de l'année; il a suivi la même tendance en Ontario et au Canada. Dans la deuxième partie de l'année, le taux a baissé au Québec et au Canada mais il a continué d'augmenter en Ontario.

LES INVESTISSEMENTS

L'enquête de la mi-année sur les perspectives d'investissements privés et publics en 1970, préparée par le Bureau fédéral de la statistique, prévoyait une augmentation totale des investissements de 5.0% pour le Québec et de 7.6% pour l'ensemble du pays. Selon cette enquête de la mi-année, les accroissements les plus marqués au Québec se sont produits dans les industries primaires et la construction (+9.1%) et dans le secteur des institutions et ministères gouvernementaux (+9.2%). Les secteurs « fabrication » enregistrent également des hausses de 7.4%, 7.2% et 6.5%. On trouvera, au tableau V, une évolution des investissements par secteur de 1966 à 1970.

Il est intéressant de constater, au tableau VI, une hausse importante de 9.1% des immobilisations dans le secteur primaire; dans l'industrie minière en particulier, les immobilisations sont passées de \$60 millions en 1969 à \$103 millions en 1970, soit une augmentation de plus de 70%. Quant au secteur

secondaire, il a connu une hausse appréciable de 7.4%, selon l'enquête de la mi-année. Il s'agit d'une tendance intéressante dans un secteur qui n'avait pas connu d'augmentation importante depuis trois ans. On remarquera, au tableau VII, que les investissements d'industries manufacturières de pointe (machinerie, pétrole, industrie chimique) ont connu une reprise très forte. Pour le secteur tertiaire, ceux-ci connaîtront une hausse probable de 8%, ainsi que l'indique le tableau VIII; cette situation est très encourageante si on la compare aux baisses successives des années antérieures.

L'HABITATION

Comme on le voit au tableau IX, le nombre total des nouveaux logements mis en chantier en 1970 a atteint le sommet de 47 118 unités par rapport à 43 413 en 1969; par contre, les logements terminés ont diminué de 18%, ce qui laisse en fin d'année 31 959 logements en construction, soit 40% de plus qu'en 1969. Malgré des taux d'intérêts très élevés, la construction de maisons unifamiliales a fait un bond de 3 730 unités et la part relative de ce type de maisons dans l'ensemble des mises en chantier est passée de 25.9% en 1969 à 34.5% en 1970.

Le nombre de prêts approuvés en vertu de la *Loi nationale de l'habitation* s'est accru de 66.3% au Québec, de 28.6% en Ontario et 42.0% au Canada. Le Québec a ainsi augmenté sa part relative des prêts de 23.6% en 1969 à 27.7% en 1970, alors que la part relative de l'Ontario diminuait de 47.8% à 43.2% pendant la même période. Cette situation se reflète dans les mises en chantier de nouveaux logements pour lesquelles le Québec a connu une hausse de 8.8% dans les villes de plus de 10 000 habitants, alors que l'ensemble du Canada connaissait une baisse de 11%.

Conclusion et perspectives pour 1971

La lutte à l'inflation fut le sujet dominant tout au cours de 1969 et durant la première moitié de 1970. Au second semestre, à la suite du ralentissement de la hausse des prix, les gouvernements ont mis en oeuvre des mesures destinées à stimuler l'emploi.

Pour l'année 1971, les perspectives sont de plus en plus encourageantes. Au Canada, le produit national brut devrait augmenter de quelque 8.5%, soit 4.5% en termes réels et 4% en augmentation de prix. Au Québec, l'accroissement de la production devrait être du même ordre et l'augmentation des prix un peu moindre.

La dernière enquête, effectuée par le ministère de l'Industrie et du Commerce (Fédéral) auprès de quelque 200 importantes sociétés canadiennes, révèle que ces sociétés ont l'intention d'augmenter leurs immobilisations

d'environ 11.0% en 1971. La hausse au Québec serait supérieure à celle de l'ensemble du pays. La construction domiciliaire, en particulier, devrait connaître une année exceptionnelle par suite de l'accroissement des fonds publics, de la demande très vive en logements et du fléchissement des taux d'intérêt hypothécaires.

En résumé, l'année 1971 sera marquée, aussi bien au Québec que dans l'ensemble du Canada, d'une reprise économique. Dans cette perspective, le chômage se résorbera graduellement.

TABLEAU I
INDICATEURS ÉCONOMIQUES
CANADA

	Unité de mesure	1966	1967	1968	1969	1970*	1967/66	1968/67	1969/68	1970/69
							<i>pourcentage</i>			
Produit national brut au prix du marché.	\$'000 000	61 421	65 722	71 427	78 560	84 468	7.0	8.7	10.0	7.5
Revenu personnel.....	"	45 702	50 208	55 213	61 398	66 100	9.9	10.0	11.2	7.7
Revenu personnel par habitant.....	\$	2 283	2 461	2 662	2 915	3 092	7.8	8.2	9.5	6.1
Salaires, traitements et revenus supplémentaires.....	\$'000 000	31 907	35 275	38 493	43 203	47 043	10.6	9.1	12.2	8.9
Immobilisations totales.....	"	15 090	15 322	15 455	16 612	17 965	1.5	0.9	7.5	8.1
— Secteur de la fabrication.....	"	2 914	2 534	2 199	2 544	3 333	-13.0	-13.2	15.7	31.0
Valeur des expéditions, industries manufacturières.....	"	37 303	38 955	41 996	45 076	45 412	4.4	7.8	7.3	0.7
Dépenses en biens et services des particuliers.....	"	36 057	38 998	42 360	46 531	48 995	8.2	8.6	9.8	5.3
Ventes au détail totales.....	"	22 416	23 785	25 411	27 065	27 855	6.1	6.8	6.5	2.9
Indice des prix à la consommation (Canada).....	1961=100	111.4	115.4	120.1	125.5	129.7	3.6	4.1	4.5	3.3
Population (1er juin).....	'000	20 015	20 405	20 744	21 061	21 377	1.9	1.7	1.5	1.5
Main-d'œuvre.....	"	7 420	7 694	7 919	8 162	8 374	3.7	2.9	3.1	2.6
Emploi total.....	"	7 152	7 379	7 537	7 780	7 879	3.2	2.1	3.2	1.3
Emploi non agricole.....	"	6 609	6 820	6 992	7 245	7 368	3.2	2.5	3.6	1.7
Taux de chômage.....	%	3.6	4.1	4.8	4.7	5.9				

* Chiffres provisoires.

Sources: Investissements privés et publics au Canada (61-205). Industries manufacturières (31-205). Retail Trade (63-205). Revue Statistique du Canada (11-003). Prices and Price Indexes (62-002). La Main-d'œuvre (71-001) B.F.S. Service des synthèses économiques, Direction des études économiques, M.I.C.

TABLEAU II
INDICATEURS ÉCONOMIQUES
QUÉBEC

	Unité de mesure	1966	1967	1968	1969	1970*	1967/66	1968/67	1969/68	1970/69
							<i>pourcentage</i>			
Produit national brut au prix du marché.	\$'000 000	15 832	17 055	18 307	20 221	21 535	7.7	7.3	10.5	6.5
Revenu personnel (1)	"	11 820	13 142	14 275	15 732	16 818	11.2	8.6	10.2	6.9
Revenu personnel par habitant	\$	2 045	2 240	2 408	2 629	2 797	9.5	7.5	9.2	6.4
Salaires, traitements et revenus supplémentaires	\$'000 000	8 767	9 672	10 405	11 472	12 339	10.3	7.6	10.3	7.6
Immobilisations totales	"	3 447	3 214	3 175	3 249	3 404	-6.8	1.2	2.3	4.8
— Secteur de la fabrication	"	686	605	600	598	664	-11.8	0.8	-0.3	11.0
Valeur des expéditions, industries manufacturières	"	10 465	10 966	11 742	12 690	12 913	4.8	7.0	8.1	1.8
Dépenses en biens et services des particuliers	"	9 421	10 281	10 768	11 742	12 427	9.1	4.7	9.0	5.8
Ventes au détail totales	"	5 857	6 271	6 469	6 833	7 012	7.1	3.2	5.6	2.6
Indice des prix à la consommation (Montréal)	1961=100	109.9	114.2	118.1	121.8	124.3	3.9	3.4	3.1	2.1
Population (1er juin)	'000	5 781	5 868	5 927	5 984	6 013	1.5	1.0	1.0	0.5
Main-d'oeuvre	"	2 116	2 196	2 227	2 290	2 327	3.8	1.4	2.8	1.6
Emploi total	"	2 016	2 080	2 082	2 132	2 144	3.2	0.1	2.4	0.6
Emploi non agricole	"	1 910	1 966	1 961	2 025	2 040	2.9	-0.3	3.3	0.7
Taux de chômage	%	4.7	5.3	6.5	6.9	7.9				

* Chiffres provisoires.

(1) Ne comprend pas les revenus des québécois résidant à l'étranger.

Sources: Investissements privés et publics au Canada (61-205). Industries manufacturières (31-205). Retail Trade (63-205). Revue Statistique du Canada (11-003). Prices and Price Indexes (62-002). La Main-d'oeuvre (71-001), B.F.S. Service des synthèses économiques, Direction des études économiques, M.I.C.

TABLEAU III

MAIN-D'OEUVRE, EMPLOI, CHOMAGE — ÉVOLUTION
QUÉBEC — ONTARIO — CANADA

Année	Main-d'oeuvre			Emploi			Chômage		
	'000	Variation '000	Taux par 1 000 pop.	'000	Variation '000	Taux par 1 000 pop.	'000	Variation '000	Taux de chômage
					Québec				
1966	2 116	94	366	2 016	104	349	100	—9	4.7
1967	2 196	80	374	2 080	64	354	116	16	5.3
1968	2 227	31	376	2 082	2	351	145	29	6.5
1969	2 290	63	383	2 132	50	356	158	13	6.9
1970	2 327	37	387	2 144	12	357	183	25	7.9
					Ontario				
1966	2 719	105	391	2 651	103	381	69	3	2.5
1967	2 834	115	396	2 745	94	383	89	20	3.1
1968	2 934	100	402	2 830	85	387	104	15	3.6
1969	3 032	98	407	2 936	106	394	95	—9	3.1
1970	3 130	98	410	2 996	60	392	134	39	4.3
					Canada				
1966	7 420	279	371	7 152	290	357	267	—13	3.6
1967	7 694	274	377	7 379	227	362	315	48	4.1
1968	7 919	225	382	7 537	158	363	382	67	4.8
1969	8 162	243	388	7 780	243	369	382	—	4.7
1970	8 374	212	392	7 879	99	369	495	113	5.9

TABLEAU IV

TAUX DE CHÔMAGE DÉSAISONNALISÉS
QUÉBEC, ONTARIO, CANADA, ÉTATS-UNIS

Année	Mois	Québec	Ontario	Canada	États-Unis
1970	J	6.5	3.5	4.7	3.9
	F	6.8	3.6	5.0	4.2
	M	7.0	3.7	5.2	4.4
	A	7.5	4.2	5.6	4.7
	M	8.1	4.3	6.1	4.9
	J	8.4	4.2	6.3	4.8
	J	8.8	4.6	6.6	5.0
	A	8.7	4.5	6.6	5.1
	S	8.7	5.0	6.8	5.4
	O	8.6	4.6	6.5	5.5
	N	8.3	4.9	6.5	5.9
	D	8.5	5.1	6.6	6.2
1971	J	8.1	5.4	6.2	6.0

Source: B.F.S. et U.S. Department of Commerce.

TABLEAU V

INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR ET ÉVOLUTION PAR ANNÉE
QUÉBEC

SECTEUR	1966	1967	1968	1969*	1970**	1967/66	1968/67	1969/68	1970/69
	<i>millions de dollars</i>					<i>pourcentage</i>			
Industries primaires et construction(1)	417.1	403.2	425.5	435.6	475.2	3.3	5.5	2.4	9.1
Fabrication	964.9	894.3	898.4	903.0	969.5	- 7.3	0.5	0.5	7.4
Services d'utilité publique	996.2	951.4	878.6	891.0	954.8	4.5	-7.7	1.4	7.2
Commerce, finance et services commerciaux	571.3	472.2	435.1	336.4	358.3	-17.3	7.9	-22.7	6.5
Habitation	725.1	762.6	795.0	883.8	823.5	5.2	4.2	11.2	6.8
Institutions et ministères gouvernementaux	846.1	862.2	939.8	1 000.9	1 092.7	1.9	9.0	6.5	9.2
TOTAL	4 520.7	4 345.9	4 372.4	4 450.7	4 674.0	3.9	0.6	1.8	5.0

* Chiffres provisoires.

** Perspectives de la mi-année.

(1) Construction — dépenses de capital faites par les entrepreneurs en construction.

Source: Investissements privés et publics au Canada (61-205), B.F.S.

TABLEAU VI
 INVESTISSEMENTS — SECTEUR PRIMAIRE
 QUÉBEC

		1966	1967	1968	1969*	1970**
		<i>millions de dollars</i>				
Agriculture et pêche						
Immobilisations	— Construction.....	59.4	59.0	56.9	58.9	57.9
	— Mach. & outil.....	85.1	94.5	93.6	98.7	90.6
	— Total.....	144.5	153.5	150.5	157.6	148.5
Réparations	— Construction.....	18.6	18.5	17.9	18.5	18.9
	— Mach. & outil.....	21.9	27.0	28.3	29.4	31.1
	— Total.....	40.5	45.5	46.2	47.9	50.0
Forêts						
Immobilisations	— Construction.....	6.7	6.7	4.6	5.7	6.1
	— Mach. & outil.....	9.5	12.6	9.4	9.1	6.8
	— Total.....	16.2	19.3	14.0	14.8	12.9
Réparations	— Construction.....	4.9	6.7	4.7	4.4	4.1
	— Mach. & outil.....	6.5	10.8	11.8	13.2	13.7
	— Total.....	11.4	17.5	16.5	17.6	17.8
Mines						
Immobilisations	— Construction.....	20.4	23.3	37.4	38.4	57.5
	— Mach. & outil.....	29.2	22.9	25.7	21.8	45.9
	— Total.....	49.6	46.2	63.1	60.2	103.4
Réparations	— Construction.....	5.9	6.8	8.8	8.3	9.2
	— Mach. & outil.....	57.7	45.5	51.8	49.9	53.3
	— Total.....	63.6	52.3	60.6	58.2	62.5
Secteur primaire						
Immobilisations	— Construction.....	86.5	89.0	98.9	103.0	121.5
	— Mach. & outil.....	123.8	130.0	128.7	129.6	143.3
	— Total.....	210.3	219.0	227.6	232.6	264.8
Réparations	— Construction.....	29.4	32.0	31.4	31.2	32.2
	— Mach. & outil.....	86.1	83.3	91.9	92.5	98.1
	— Total.....	115.5	115.3	123.3	123.7	130.3

* Chiffres provisoires.

** Chiffres estimatifs révisés à la mi-année.

Source: Bureau Fédéral de la Statistique.

TABLEAU VII

IMMOBILISATIONS — INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES ET ÉVOLUTION PAR ANNÉE
QUÉBEC

	1966	1967	1968	1969*	1970**	1967/66	1968/67	1969/68	1970/69
	<i>millions de dollars</i>					<i>pourcentage</i>			
Aliments et boissons.....	68.5	78.7	54.8	55.3	58.2	14.9	30.4	0.9	5.2
Caoutchouc.....	21.9	6.6	7.9	10.8	13.6	-69.9	19.7	36.7	25.9
Cuir.....	2.0	2.0	2.8	2.2	1.4		40.0	-21.4	-36.4
Textile.....	38.9	25.0	21.3	29.3	40.8	-35.7	-14.8	37.8	39.2
Vêtement et bonneterie.....	10.7	9.2	13.2	16.3	15.9	-14.0	43.4	23.5	-2.5
Bois.....	14.6	13.1	12.0	15.1	13.1	-10.3	-8.4	25.8	-13.2
Meubles et articles d'ameublement.....	6.7	9.1	10.9	4.1	3.5	35.8	19.8	-62.4	-14.6
Papier et produits connexes.....	128.9	139.4	102.3	110.0	109.6	8.1	26.6	7.5	-0.4
Imprimerie, édition et industries connexes.....	15.3	16.1	16.1	11.7	15.0	5.2	—	-27.3	28.2
Industries métallique primaire.....	89.1	39.0	36.5	69.4	43.8	-56.3	-6.4	90.1	-36.9
Industrie des produits métalliques.....	25.3	23.1	30.1	21.8	21.5	-8.7	30.3	-27.6	-1.4
Industrie de la machinerie.....	7.8	7.9	7.0	7.2	15.0	1.3	-11.4	2.9	108.3
Industrie du matériel de transport.....	25.2	25.2	26.7	26.7	25.2	—	2.0	3.9	-5.6
Appareils et matériel électriques.....	31.7	25.9	25.3	29.4	30.9	-18.3	-2.3	16.2	5.1
Produits minéraux non métalliques.....	40.4	13.0	14.3	23.9	29.7	-67.8	10.0	67.1	24.3
Dérivés du pétrole et du charbon.....	14.6	33.3	73.2	45.1	74.3	128.1	119.8	38.4	64.7
Industries chimiques et produits connexes.....	58.3	59.0	67.2	38.1	69.6	1.2	13.9	43.3	82.7
Industries manufacturières diverses.....	86.3	79.0	79.8	81.9	82.8	8.5	1.0	2.6	1.1
TOTAL.....	686.2	604.6	600.4	598.3	663.9	11.9	-0.7	-0.4	11.0

* Chiffres provisoires.

** Perspectives de la mi-année.

Source: Investissements privés et publics au Canada, (61-205), B.F.S.

TABLEAU VIII

INVESTISSEMENTS — SECTEUR TERTIAIRE
QUÉBEC

	1966	1967	1968	1969*	1970**	1967/66	1968/67	1969/68	1970/69
	<i>millions de dollars</i>					<i>pourcentage</i>			
Transports (1).....	375.4	363.0	312.0	300.2	328.0	3.3	-14.0	-3.8	9.3
Communications (2).....	234.8	235.9	233.7	259.4	263.9	0.5	-0.9	11.0	1.7
Autres services d'utilité publique (3).....	386.0	352.5	332.9	331.4	362.9	-8.7	-5.6	-0.5	9.5
Total services d'utilité publique.....	996.2	951.4	878.6	891.0	954.8	-4.5	-7.7	1.4	7.2
Commerce.....	136.1	161.0	166.0	134.3	130.7	18.3	3.1	-19.1	-2.7
Finances, assurances et immeubles.....	182.5	162.6	149.9	98.8	92.7	-10.9	-7.8	-34.1	-6.2
Services commerciaux.....	252.7	148.6	119.2	103.3	134.9	-41.2	-19.8	-13.3	30.6
Total commerce, finance et services commerciaux.....	571.3	472.2	435.1	336.4	358.3	-17.3	-7.9	-22.7	6.5
Institutions et ministères gouvernementaux..	846.1	862.2	939.8	1 000.9	1 092.7	1.9	9.0	6.5	9.2
GRAND TOTAL.....	2 413.6	2 285.8	2 253.5	2 228.3	2 405.8	-5.3	-1.4	-1.1	8.0

* Chiffres provisoires.

** Chiffres estimatifs à la mi-année.

(1) Incluent chemins de fer, transport urbain, maritime, aérien et routier, entreposage, oléoducs et gazoducs, routes et ponts à péage et biens capitaux imputés aux dépenses d'exploitation.

(2) Incluent téléphone, réseaux de télégraphe et de câbles et radiodiffusion.

(3) Incluent énergie électrique, distribution du gaz, silos à céréales et services de distribution d'eau.

Source: Investissements privés et publics au Canada (61-205), B.F.S.

TABLEAU IX

CONSTRUCTION DOMICILIAIRE – NOMBRE DE LOGEMENTS
QUÉBEC

Année	Commencés		Parachevés		En construction * le 31 décembre
	unifamiliaux	autres	unifamiliaux	autres	
1966	15 077	20 834	15 336	25 076	19 282
1967	12 504	25 214	15 349	23 759	17 815
1968	12 053	34 424	11 582	27 379	24 942
1969	12 504	30 909	12 534	32 071	22 668
1970	16 234	30 884	12 319	24 289	31 959

* Après rajustements pour tenir compte des modifications apportées pendant la construction.

Sources: Construction domiciliaire neuve, (64-002), B.F.S.

Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

ANNEXE II

COMPTES DE L'EXERCICE FINANCIER 1970/1971

ANNEXE II

LES COMPTES DE L'EXERCICE 1970/71

Cette annexe présente les résultats probables des comptes budgétaires pour l'exercice qui se terminera le 31 mars 1971. Elle fournit, de plus, des explications sur certaines modifications qui ont été apportées aux principes comptables sur lesquels reposent les comptes de l'État.

1. LES COMPTES BUDGÉTAIRES 1970/71

(établis selon l'ancienne méthode de comptabilisation)

Lors de la présentation du budget, le 18 juin 1970, on prévoyait des revenus de \$3 469.2 millions, des dépenses ordinaires de \$3 396.6 millions et des dépenses en immobilisations de \$280.4 millions, laissant ainsi un surplus de \$72.6 millions au compte ordinaire et un déficit de \$207.8 millions aux comptes budgétaires.

Les résultats probables de 1970/71 sont fondés sur les chiffres réels des dix premiers mois de l'exercice et sur une prévision pour les deux derniers mois. Les revenus probables sont de \$3 511.1 millions et les dépenses ordinaires de \$3 430.2 millions, ce qui laisse un surplus au compte ordinaire de \$80.9 millions. Le déficit aux comptes budgétaires s'établirait à \$194.9 millions, compte tenu des dépenses en immobilisations de \$275.8 millions. On retrouve le détail des dépenses par ministère et des revenus par source aux tableaux 1 et 2.

TABLEAU I
PRÉVISIONS DES REVENUS — EXERCICE FINANCIER 1970/71

(Revenus pour 10 mois et évaluation pour 2 mois)

(en milliers de dollars)

(Ancienne méthode)

Revenus fiscaux		
Corporations		
Capital et places d'affaires	\$ 66 900	
Profits	184 000	\$ 250 900
Profits d'exploitation minière		22 000
Profits sur les opérations forestières		700
Revenu des particuliers		935 000
Successions		49 200
Vente en détail		548 000
Gazoline		298 000
Tabac		68 000
Repas et hôtellerie		45 000
Courses		13 000
Télécommunications		13 500
Transferts de valeurs mobilières		2 700
		\$ 2 246 000
Privilèges, honoraires, licences, permis et divers		
Richesses naturelles		36 700
Terres et forêts		18 500
Transports		96 000
Autres		22 400
		173 600
Ventes de biens et de services		3 300
Intérêts		13 600
Amendes et confiscations		5 000
Recouvrements		13 200
Régie des alcools du Québec		
Revenu net d'exploitation	83 300	
Permis et droits	33 200	
		116 500
Société d'exploitation des loteries et courses		
		24 000
Gouvernement fédéral		
Subside basé sur la population		3 896
Arrangements fiscaux de 1967		633 360
Arrangements provisoires sur les programmes établis		232 292
Contributions afférentes aux dépenses de certains programmes à frais partagés		37 875
Régime canadien de prêts aux étudiants		5 350
Part de l'impôt sur le revenu des compagnies d'électricité, de gaz et de vapeur		3 175
		915 948
TOTAL des revenus		\$ 3 511 148

Il est intéressant d'examiner les variations entre les prévisions et les résultats probables. On remarque, en effet, au tableau 3 qu'elles sont très faibles tant du côté revenus que du côté dépenses, soit de l'ordre de 1% dans les deux cas. On constate, de plus, que les dépenses en immobilisations correspondent presque exactement à la prévision. Notons que depuis plusieurs années, les dépenses d'immobilisations ont toujours été passablement inférieures à la prévision.

TABLEAU 3

COMPARAISONS ENTRE LES PRÉVISIONS ET LES RÉSULTATS
PROBABLES POUR L'EXERCICE 1970/71

	Prévisions du 18 juin 1970	Résultats probables	Augmentation (+) ou Diminution (-)
<i>(en millions de dollars)</i>			
Revenus.....	3 469.2	3 511.1	+ 41.9
Dépenses ordinaires.....	3 396.6	3 430.2	+ 33.6
Surplus au compte ordinaire.....	72.6	80.9	+ 8.3
Dépenses en immobilisations.....	280.4	275.8	- 4.6
Déficit aux comptes budgétaires....	207.8	194.9	- 12.9

Une analyse plus détaillée des variations entre la prévision des revenus et les revenus réels probables est résumée au tableau 4. On peut y voir, par exemple, que la prévision de l'ensemble des revenus autonomes du gouvernement n'avait été sous-estimée que de 5/10 de 1%, alors que celle de l'ensemble des revenus fiscaux, de 9/10 de 1%, bien qu'il y ait à l'intérieur de ceux-ci des marges un peu plus prononcées.

TABLEAU 4

SOMMAIRE DES REVENUS DE L'EXERCICE 1970/71

	Prévisions du 18 juin 1970	Résultats probables	Augmentation (-) ou Diminution (+)	(%)
<i>(en millions de dollars)</i>				
Revenus fiscaux.....	2 226.1	2 246.0	+ 19.9	+ 0.9
Privilèges, honoraires, licences, permis et divers.....	180.9	173.6	- 7.3	- 4.0
Ventes de biens et de services, inté- rêts, amendes, confiscations et recouvrements.....	37.3	35.1	- 2.2	- 5.9
Régie des alcools du Québec.....	116.5	116.5	—	—
Société d'exploitation des loteries et courses.....	22.0	24.0	+ 2.0	+ 9.1
Gouvernement fédéral.....	886.4	915.9	+ 29.5	+ 3.3
TOTAL.....	3 469.2	3 511.1	+ 41.9	+ 1.2

Les revenus provenant du gouvernement fédéral indiquent une augmentation de \$29.5 millions par rapport à la prévision initiale de \$886.4 millions. Un montant de \$8.0 millions se rapporte aux arrangements fiscaux de 1967 et une somme de \$17.5 millions, aux arrangements provisoires sur les programmes établis; ce sont là les principales variations.

Quant aux dépenses, il faut noter que des budgets supplémentaires et des mandats spéciaux ont été présentés au cours de l'année pour un montant total de \$81.0 millions. La liste en est donnée au tableau 5. Compte tenu de ces budgets supplémentaires et mandats spéciaux, on prévoit des crédits périmés de \$120.0 millions.

TABLEAU 5

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE 1970/71

	Ordinaires	Immobilisations	Total
	(en milliers de dollars)		
Budget supplémentaire 1	1 143.0	—	1 143.0
Budget supplémentaire 2	54 127.8	8 350.0	62 477.8
Mandats spéciaux			
1 Transports	50.7	—	50.7
2 Tourisme, chasse et pêche	180.8	—	180.8
3 Voirie	11 000.0	—	11 000.0
4 Communications	1 100.0	—	1 100.0
5 Voirie	—	5 000.0	5 000.0
TOTAL	67 602.3	13 350.0	80 952.3

Les principales augmentations de crédits par rapport aux prévisions initiales se retrouvent aux postes suivants: Affaires municipales: \$8.0 millions pour subventions à la communauté urbaine de Montréal et à la ville de Québec; Affaires sociales: \$35.6 millions, dont \$32 millions pour l'assurance-hospitalisation; Tourisme, chasse et pêche: \$5.6 millions dont une somme de \$5.5 millions représente la contribution du Québec au déficit de Terre des Hommes 1970; Voirie: \$24.0 millions dont \$11.0 millions pour l'entretien des routes et \$13.0 millions pour la mise en chantier du tronçon Est-Ouest de la Route transcanadienne dans la ville de Montréal.

Il faut noter un dépassement de \$39.5 millions entraîné par l'entrée en vigueur de la nouvelle *Loi d'aide sociale*. Enfin, au chapitre des crédits autorisés par statuts, il convient de signaler un dépassement de \$11.0 millions dans les soins médicaux et chirurgicaux aux assistés sociaux, dû au fait que la *Loi de l'assurance-maladie* est entrée en vigueur plus tard que prévu. C'est pour la même raison que nous aurons une diminution de \$8.1 millions dans les remboursements à l'assurance-hospitalisation.

2. LES DÉBOURSÉS EXTRABUDGÉTAIRES ET LES ÉCRITURES DE RÉGULARISATION

Le tableau 6 indique la prévision initiale et le résultat probable concernant les déboursés extrabudgétaires et les écritures de régularisation. La variation négative de \$10.4 millions aux prêts et avances provient principalement d'une avance moindre de \$7.5 millions à l'Office des autoroutes.

Le remboursement de la dette échue et les versements aux fonds d'amortissement n'ont été que de \$54.7 millions, alors que nous avions prévu \$90.3 millions lors du dernier discours sur le budget. Les remboursements d'obligations d'épargne ont été de \$7 millions inférieurs à ceux qui avaient été prévus. L'encaisse en fidéicommiss a augmenté de \$14.0 millions alors qu'une diminution de \$3.0 millions était prévue. En outre, certains détenteurs d'obligations qui venaient à échéance au cours de l'exercice 1970,71 se sont prévalus d'un privilège de conversion; le montant ainsi converti a été de \$7.7 millions.

TABLEAU 6

DÉBOURSÉS EXTRABUDGÉTAIRES ET ÉCRITURES DE RÉGULARISATION

	Prévisions du 18 juin 1970	Résultats probables	Augmentation (+) ou Diminution (-)
<i>(en millions de dollars)</i>			
Déboursés extrabudgétaires			
Placements à long terme.....	24.6	24.7	+ 0.1
Prêts et avances.....	67.7	57.3	-10.4
Remboursement de dette échue et versements aux fonds d'amortis- sement.....	90.3	54.7	-35.6
Remboursement du déficit d'Expo '67	18.6	18.6	—
Total des déboursés extrabudgétaires.	201.2	155.3	-45.9
Moins: écritures de régularisation			
Dépenses n'impliquant pas de déboursés.....	66.6	69.8	+ 3.2
Moins: revenus et remboursements non encaissés.....	17.2	43.0	-25.8
	49.4	26.8	-22.6
MONTANT NET.....	151.8	128.5	-23.3

Par ailleurs, les revenus non encaissés ont augmenté de \$25.8 millions, à cause principalement de l'accroissement des comptes à recevoir en fin d'exercice.

3. LES EMPRUNTS

Le déficit aux comptes budgétaires (\$194.9 millions) et le montant net des déboursés extrabudgétaires, compte tenu des écritures de régularisation (\$128.5 millions), montrent des besoins financiers de \$323.4 millions. Au début de l'année nous avons prévu ces besoins à \$280 millions. Jusqu'ici, le total des emprunts à leur valeur nominale a été de \$324.1 millions tel qu'indiqué au tableau 7, alors que le produit desdits emprunts a été de \$319.4 millions.

TABLEAU 7

LISTE DES EMPRUNTS EFFECTUÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN 1970/71

Valeur nominale (en millions)		Taux du coupon (%)	Date de l'émission	Durée	Prix à l'acheteur (\$)	Rendement à l'acheteur (%)
Montant (\$)	Monnaie					
2(1)	\$ Can.	5½	1er avril 1970	1 à 10 ans	100.00	5.50
13.5	"	9¼	1er juin 1970	1 à 10 ans	99.75	9.31
36.5	"	9¼	1er juin 1970	7 ans	99.50	9.35
25(2)	Euro-dollars	7 5/8	30 juin 1970	7 ans	100.00	7.625
8.5	\$ Can.	9¼	1er août 1970	1 à 10 ans	99.75	9.31
17	"	9¼	1er août 1970	7 ans	99.50	9.35
24.5	"	9¾	1er août 1970	22 ans	100.00	9.75
24.7	"	9¼	1er octobre 1970	8 ans	99.50	9.34
35.3	"	9½	1er octobre 1970	25 ans	98.75	9.63
32	"	9¼	2 décembre 1970	6 ans	100.00	9.25
28	"	9½	2 décembre 1970	25 ans	98.25	9.69
18	"	8	8 février 1971	10 ans	100.00	8.00
42	"	8	8 février 1971	23 ans	98.50	8.15
12(3)	"	6.88	1er mars 1971	20 ans	100.00	6.88
		8.14				8.14
(4)5.1	"	@ 6.79	1er de chaque mois	20 ans	100.00	@ 6.79
324.1	"					

(1) Obligations émises lors de l'achat d'actifs.

(2) Le taux d'intérêt est ajusté semi-annuellement en fonction des taux d'intérêt sur le marché de l'euro-dollar à six mois.

(3) Emprunt auprès du gouvernement fédéral en vertu du programme de prêts pour le développement.

(4) Régime de pensions du Canada.

Pendant les sept premiers mois de l'exercice qui se termine, les taux d'intérêt, au Canada, se sont maintenus à des niveaux très élevés, alors que depuis novembre 1970, un relâchement du coût des emprunts s'est nettement fait sentir.

Les taux ont aussi été très élevés aux États-Unis durant l'exercice 1970/71, mais ce marché a continué à nous être disponible. L'Hydro-Québec a emprunté \$150 millions à New-York durant l'exercice.

En Europe, on a noté une grande réduction du montant des obligations émises en deutsche mark depuis la réévaluation de cette monnaie. Le montant des obligations émises en euro-dollars convertibles en actions de sociétés américaines, a également diminué, en fonction de la baisse des profits des sociétés américaines. Le marché pour des titres strictement obligataires en euro-dollars s'en est trouvé élargi. C'est ainsi que le Québec et l'Hydro-Québec ont émis cette sorte de titre, pour un montant total de \$60 millions en 1970/71.

Enfin, on remarquera que le Québec a pris avantage auprès du gouvernement du Canada du nouveau programme de prêts pour le développement, programme destiné à stimuler la croissance de l'emploi. Nous avons déjà emprunté \$12 millions à ce titre, à même le montant de \$70 millions réservé au Québec d'ici mars 1972. Des arrangements définitifs ont également été faits pour la partie disponible en 1971/72.

L'Hydro-Québec, pour sa part, a réalisé des emprunts s'élevant à \$226 millions en 1970/71, ce qui excède de \$66 millions le montant des emprunts prévus pendant l'exercice financier du gouvernement. Cet écart est principalement occasionné par le chevauchement de l'exercice financier de l'Hydro-Québec sur deux exercices du gouvernement. On trouvera au tableau 8 les emprunts de l'Hydro-Québec en 1970/71.

TABLEAU 8

LISTE DES EMPRUNTS EFFECTUÉS PAR L'HYDRO-QUÉBEC
AU COURS DE L'EXERCICE 1970/71

Valeur nominale (en millions)		Taux du coupon (%)	Date de l'émission	Durée	Prix à l'acheteur (\$)	Rendement à l'acheteur (%)
Montant (\$)	Monnaie					
30	\$ Can.	9½	15 juin 1970	20 ans	97.25	9.81
75	\$ E.-U.	9½	15 août 1970	27 ans	98.50	9.66
15	Euro-dollars	9¼	1er octobre 1970	15 ans	99.50	9.13
75	\$ E.-U.	8¾	1er janvier 1971	28 ans	100.00	8.75
6.5	\$ Can.	7 3/16	10 février 1971	4 à 29 ans	100.00	7.19
20	Euro-dollars	8¼	15 mars 1971	15 ans	97.00	8.45
4.4	\$ Can.	7 3/16	17 mars 1971	4 à 29 ans	100.00	7.19
225.9						

Le tableau 9 indique l'état de la dette publique au 28 février 1971.

TABLEAU 9

ÉTAT DE LA DETTE PUBLIQUE AU 28 FÉVRIER 1971
(en milliers de dollars)

Dettes obligataires

Emprunts obligatoires

Payables en dollars canadiens	1 834 268	
Payables en dollars des États-Unis	260 000	
Prime nette du change sur les emprunts payables en dollars des États-Unis	12 170	
	<hr/>	
	2 106 438	
Moins fonds d'amortissement	185 059	
	<hr/>	
	1 921 379	
Obligations d'épargne	147 333	
Régime de pensions du Canada	12 092	
Emprunts en euro-dollars y compris la prime du change	72 545	
Emprunts de banques allemandes	139 721	
Receveur général du Canada (Expo 67)	40 454	2 333 524
	<hr/>	

Bons du trésor

71 100

Dettes assumées

Emprunts pour la construction du boulevard métropolitain de Montréal	48 346	
Emprunt de la Commission municipale de Québec pour le règlement des dettes scolaires en 1947	5 181	
Emprunts des institutions universitaires	49 027	
Institut de microbiologie et d'hygiène de l'Université de Montréal	4 955	
Hôpital Saint-Luc	5 847	
Association athlétique nationale de la jeunesse	360	113 716
	<hr/>	
TOTAL		<hr/> <hr/> 2 518 340

4. MODIFICATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES

Le discours sur le budget du 18 juin dernier annonçait à l'Assemblée nationale qu'une étude en cours visait à présenter les états financiers selon des bases plus conformes à la pratique moderne. Une telle étude s'inscrivait dans le cadre du projet de mécanisation des opérations budgétaires et comptables au sein du gouvernement du Québec.

À la suite de cette étude, un groupe de travail comprenant des fonctionnaires du ministère des Finances, du Conseil exécutif, du bureau de l'Auditeur et du bureau du Contrôleur de la trésorerie a fait rapport au Conseil de la trésorerie. Ce dernier a retenu des modifications de trois ordres:

- La comptabilisation des revenus et dépenses en utilisant une comptabilité d'exercice de préférence à une comptabilité de caisse mitigée.
- La présentation des états financiers sur la base dite de la « dette nette ».
- La présentation du résultat des opérations courantes du gouvernement sur la base des comptes budgétaires globaux.

1) La comptabilité d'exercice

Il a été reconnu que la méthode de comptabilité d'exercice correspondait mieux aux concepts budgétaires d'un État, puisque l'Assemblée nationale est appelée à voter les crédits nécessaires pour acquitter les dépenses à encourir au cours d'un exercice. Il a été établi de plus que cette base se prêterait mieux à la budgétisation selon la méthode de la rationalisation des choix budgétaires (P.P.B.S.).

L'étude comparative de la pratique suivie au Canada par les gouvernements fédéral et provinciaux a démontré qu'au niveau des dépenses au moins six gouvernements tiennent leurs comptes sur une base de comptabilité d'exercice mitigée, puisqu'ils gardent leurs livres ouverts pour une période de 30 jours après la clôture de l'exercice financier. Ils peuvent ainsi payer, à même les crédits votés de l'exercice écoulé, le maximum de dépenses afférentes à cet exercice. C'est cette comptabilité d'exercice quelque peu mitigée que l'on a retenue pour le gouvernement du Québec.

Ce même principe a été retenu au niveau des revenus afin de synchroniser, sur une base courue, tant les revenus que les dépenses; cependant, nous recourons à cette méthode de comptabilisation uniquement lorsque des données précises sont disponibles.

Il en résulte que dorénavant les remises de taxes encaissées par le gouvernement pendant le mois d'avril et représentant des sommes perçues ou prélevées par ses agents ou mandataires avant le 1er avril, seront comptabilisées comme revenus de l'exercice qui vient de se terminer et que les cotisations et les comptes émis avant le 1er avril continueront à être traités comme revenus de l'année au cours de laquelle ces cotisations et ces comptes ont été émis.

On fera peut-être valoir, en ce qui concerne les remises des mandataires, que ces sommes, bien que déjà perçues ou prélevées pour le compte du gouvernement, ne sont pas exigibles avant le 1er avril. Il faut reconnaître cependant que ce revenu a été effectivement gagné au cours de l'exercice écoulé, que l'on en connaîtra le montant précis au cours du mois d'avril et qu'au 31 mars il constitue une dette pour les mandataires.

La méthode de la comptabilité d'exercice ne s'applique pas aux revenus en provenance du gouvernement fédéral parce que certains ajustements ne sont connus que longtemps après la clôture d'un exercice financier.

Même si les états financiers de certains gouvernements peuvent laisser paraître qu'ils inscrivent leurs revenus selon la méthode de la comptabilité de caisse, nous avons pu nous rendre compte qu'il n'en était pas ainsi de fait. Il s'agit plutôt d'une base de caisse ayant certaines affinités avec la comptabilité d'exercice. C'est ainsi qu'un gouvernement qui indique comme encaissées au 31 mars des recettes perçues jusqu'au 8, 10, 12 avril suivant, ne peut être considéré comme un gouvernement qui tient ses comptes strictement sur une base d'encaissements.

2) La présentation des états financiers sur la base dite de la « dette nette »

Une présentation sur la base dite de la « dette nette » est constituée de l'ensemble des dettes directes d'un gouvernement, moins la valeur des actifs réalisables, c'est-à-dire l'encaisse, les comptes à recevoir, les prêts, les avances et les placements. Une terminologie plus descriptive est cependant employée dans la présentation des états financiers.

Cette recommandation a été retenue parce qu'il s'agit là d'un concept qui est plus représentatif de la situation financière d'un gouvernement, et que les administrations gouvernementales utilisent de plus en plus. C'est ainsi que les gouvernements du Canada, de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse et de la Saskatchewan l'ont déjà adopté. Celui de l'Alberta est en voie de le faire, puisque les immobilisations n'apparaissent plus à son bilan.

L'inclusion des immobilisations au bilan d'un gouvernement tire son origine de la présentation des états financiers des entreprises commerciales et industrielles. On oublie cependant que les affaires d'un État diffèrent considérablement de celles d'une entreprise privée. Les immobilisations publiques ne sont pas destinées à produire des revenus ou à être éventuellement vendues. C'est pourquoi il est inutile de les montrer aux états financiers.

Comme on ne s'attend pas à ce que les dépenses en immobilisations d'un gouvernement soient productives de revenus tel que peut l'espérer une entreprise commerciale qui encourt des dépenses de cette nature, de même nous ne pouvons dire que les dépenses pour une nouvelle route apporteront plus d'avantages aux futurs contribuables que les dépenses affectées à l'éducation ou la prévention des incendies forestiers.

C'est donc en retenant le concept de la dette nette que les immobilisations et les frais reportés, incluant les escomptes sur obligations et les frais d'émission d'obligations, n'apparaîtront plus à l'état de l'actif et du passif. On invoquera peut-être qu'en éliminant ainsi les immobilisations du bilan de l'État on s'expose à en perdre la trace et le contrôle. Il n'en est pas ainsi puisque l'on maintiendra un fichier de contrôle des immobilisations; de même, une liste des immobilisations sera incorporée aux comptes publics.

L'adoption de cette nouvelle méthode a également été motivée par le fait que nous n'aurons plus à charger aux comptes budgétaires d'un exercice l'amortissement annuel tant sur les immobilisations que sur les frais reportés. Selon la pratique antérieure la même dépense était comptée à deux reprises: une première fois lorsque les dépenses d'immobilisations ou certaines dépenses extraordinaires étaient encourues, et une deuxième fois, lorsque les mêmes dépenses étaient amorties.

Les ajustements qu'il devient nécessaire de faire au compte « surplus » qui, de ce fait, est éliminé, sont énumérés ci-après. Ils font ressortir le montant de l'excédent du passif sur les actifs réalisables — « dette nette » au 31 mars 1970.

Surplus au 31 mars 1970.....		\$1 178 673 300	
Moins:			
Prêts et avances (ajustement à l'Office des autoroutes du Québec).....	\$	67 202 292	
Intérêts courus (ajustement à l'Office des autoroutes du Québec).....		2 000 847	
Frais reportés.....		345 747 462	
Immobilisations moins amortissement.....		2 691 230 079	3 106 180 680
			<hr/>
Excédent du passif sur les actifs réalisables au 31 mars 1970 — « dette nette ».....			\$1 927 507 380
			<hr/>

L'ajustement concernant l'Office des autoroutes fait suite à une observation formulée par l'Auditeur de la province dans les comptes publics, à l'effet que cet Office ne sera pas en mesure d'acquitter pour longtemps encore les charges d'intérêt qui lui sont faites sur les avances consenties par le ministre des Finances.

Suite à cette observation, on a apporté des modifications qui produisent un allègement des charges d'intérêt sur les avances à l'Office des autoroutes. Cet adoucissement est apporté de trois façons.

En premier lieu, le coût de construction des voies d'amenée est imputé au ministère de la Voirie parce que ces voies font partie de son réseau routier; c'est d'ailleurs lui qui voit à leur entretien. Il y a donc élimination des avances correspondant à ce coût de construction.

En deuxième lieu, les intérêts sur les avances faites par le ministre des Finances seront dorénavant calculés au taux moyen des emprunts à long terme contractés au cours de l'année où les avances ont été effectuées. Auparavant, ils étaient calculés au taux courant des bons du trésor.

Enfin, un ajustement sera effectué pour corriger les charges d'intérêt faites à l'Office dans le passé et pour éliminer également les charges d'intérêt sur les avances consenties pour la construction des voies d'aménée.

Cette diminution marquée tant du passif de l'Office que du service de sa dette, jointe à une opération qui tend à devenir plus rentable, devrait permettre à l'Office de faire face éventuellement à ses obligations.

3) La présentation des états financiers sur la base des comptes budgétaires globaux

Il importe de simplifier la présentation des états financiers. À cette fin, ils seront présentés de façon globale, sans faire de distinction entre les dépenses courantes et les immobilisations. La différence entre le total des revenus et celui des dépenses donnera le surplus ou le déficit aux comptes budgétaires. Il n'y aura plus comme auparavant de surplus ou déficit au compte ordinaire.

Un tel mode de présentation permet d'éviter les dangers des imputations aux dépenses en immobilisations au lieu des dépenses ordinaires. Ainsi donc, un correctif est apporté à l'observation que faisait l'Auditeur sur la tendance des récentes années à imputer aux comptes d'immobilisations des dépenses qui sont plutôt de nature courante.

5. Les comptes budgétaires 1970/71

(établis selon la nouvelle méthode de comptabilisation)

On trouvera aux tableaux 10 et 11 la nouvelle présentation des revenus et dépenses pour l'exercice 1970/71, suivant la méthode qui vient d'être adoptée.

TABLEAU 10
PRÉVISIONS DES REVENUS — EXERCICE FINANCIER 1970/71

(Revenus pour 10 mois et évaluation pour 2 mois)

(en milliers de dollars)

(Nouvelle méthode)

Revenus fiscaux			
Corporations			
Capital et places d'affaires	\$ 66 900		
Profits	184 000		
		\$ 250 900	
Profits d'exploitation minière		22 000	
Profits sur les opérations forestières		700	
Revenu des particuliers		1 011 000	
Successions		49 200	
Vente en détail		585 000	
Gazoline		320 000	
Tabac		72 500	
Repas et hôtellerie		48 000	
Courses		13 000	
Télécommunications		14 400	
Transferts de valeurs mobilières		2 700	
			\$ 2 389 400
Privilèges, honoraires, licences, permis et divers			
Richesses naturelles		36 700	
Terres et forêts		18 500	
Transports		96 000	
Autres		22 400	
			173 600
Ventes de biens et de services			
Intérêts			3 300
Amendes et confiscations			13 600
Recouvrements			5 000
			13 200
Régie des alcools du Québec			
Revenu net d'exploitation		83 300	
Permis et droits		33 200	
			116 500
Société d'exploitation des loteries et courses			
			24 000
Gouvernement fédéral			
Subside basé sur la population		3 896	
Arrangements fiscaux de 1967		633 360	
Arrangements provisoires sur les programmes établis		232 292	
Contributions afférentes aux dépenses de certains programmes à frais partagés		37 875	
Régime canadien de prêts aux étudiants		5 350	
Part de l'impôt sur le revenu des compagnies d'électricité, de gaz et de vapeur		3 175	
			915 948
TOTAL DES REVENUS			\$ 3 654 548

Dans l'ensemble, les changements apportés à la présentation des comptes modifient les résultats de l'exercice 1970/71 de \$188 540 000 comme suit:

Augmentation des revenus		\$143 400 000	
Élimination de l'amortissement		66 770 000	
			<u>210 170 000</u>
Moins:			
Escompte et frais d'émission	\$	4 680 000	
Augmentation de la compensation aux municipalités pour tenir lieu du droit d'imposer une taxe sur la vente en détail		9 250 000	
Diminution des remboursements au service de la dette pour tenir compte du nouveau mode de calcul des intérêts sur les avances consenties à l'Office des autoroutes		7 700 000	21 630 000
			<u>\$ 188 540 000</u>

Cette augmentation de \$188.6 millions représente la différence entre le déficit probable des comptes budgétaires selon les principes comptables qui étaient en usage au cours du dernier exercice financier (\$194.9 millions — tableau 3) et le résultat probable fondé sur les nouveaux principes en usage (\$6.3 millions — tableau 11). Évidemment, il s'agit là d'un « gain » comptable qui ne se répétera pas dans les années futures.

En considérant le déficit des comptes budgétaires que nous venons d'établir selon la nouvelle méthode de comptabilisation, et en considérant également un ajustement au compte « avance » en regard de l'Office des autoroutes du Québec, nous pouvons établir un état « pro forma » de l'excédent du passif sur les actifs réalisables au 31 mars 1971 (dette nette).

Excédent du passif sur les actifs réalisables au 31 mars 1970 (dette nette) \$1 927 507 380

Plus:

Déficit probable des comptes budgétaires pour l'année financière 1970/71		6 322 000	
Excédent probable du passif sur les actifs réalisables au 31 mars 1971 (dette nette)		\$1 933 829 380	

ANNEXE III

NOTES EXPLICATIVES SUR LES CRÉDITS 1971/1972

ANNEXE III

NOTES EXPLICATIVES SUR LES CRÉDITS 1971/72

déposées à

L'Assemblée nationale

par

Monsieur RAYMOND GARNEAU

ministre des Finances

le 18 mars 1971

Les notes qui suivent ont pour objet de présenter les programmes de dépenses que reflètent les demandes de crédits pour 1971/72.

On notera que toutes les comparaisons sont faites entre les crédits demandés et les crédits modifiés (crédits initiaux plus transferts de crédits et mandats spéciaux au 30 septembre 1970) tels qu'ils apparaissent dans le document « Crédits 1971/72 ». Les dépenses réelles pour 1970/71 pourront différer des crédits modifiés 1970/71, comme c'est toujours le cas, en raison des crédits périmés, dépassements, statutaires, autres budgets supplémentaires et de certains changements d'imputations, tous plus tard explicités dans les comptes publics.

On trouvera ici une brève description des objectifs poursuivis, de l'orientation des dépenses qui en résultent, de la méthode suivie dans la préparation des budgets et enfin, une description des principaux changements et nouveaux programmes par ministères.

Les objectifs

Le programme de dépenses pour 1971/72 a été conçu à partir des objectifs suivants:

- 1° assurer une participation active des dépenses de l'État à la reprise de l'activité économique par l'accroissement des dépenses d'immobilisations;

- 2° limiter le plus possible le taux de croissance des dépenses courantes, sauf pour les programmes ayant une incidence plus immédiate sur le soutien de l'activité économique;
- 3° assurer une partie du rattrapage des sommes dues aux commissions scolaires dans le domaine de l'éducation;
- 4° faire coïncider le niveau des dépenses apparaissant au budget avec le niveau réel de dépenses dans le secteur des affaires sociales, compte tenu des nouvelles politiques de gestion proposées dans ce secteur.

L'évolution des dépenses

Pour l'ensemble des dépenses, y compris les immobilisations, les crédits 1971/72 représentent, par rapport aux crédits modifiés 1970/71, une augmentation de \$486 961 600 de dépenses nettes, soit 13.3%. Les dépenses courantes passeront de \$3 384.1 millions en 1970/71 à \$3 793.5 millions en 1971/72, pour une hausse de 12.1%. Par contre, le budget d'immobilisations connaîtra une hausse très importante de 34.6% aux crédits bruts et de 27.7% aux crédits nets, comme l'indique le tableau I.

TABLEAU I

POURCENTAGE D'AUGMENTATION DES CRÉDITS D'IMMOBILISATIONS

(en milliers de dollars)

	Crédits 71/72	Crédits 70/71	%
Immobilisations brutes.....	436 212.8	323 842.5	34.6
Moins:			
contributions du gouvernement du Canada.....	66 614.4	38 198.7	
remboursements.....	11 900.0	5 537.5	
	<u>78 514.4</u>	<u>43 736.2</u>	
Budget net d'immobilisations...	<u>357 698.4</u>	<u>280 106.3</u>	27.7

Le tableau II donne les taux de changement pour chacun des ministères.

TABLEAU II
CRÉDITS PAR MINISTÈRES

(en millions de dollars)

Ministères	Crédits 71/72	Crédits 70/71	% d'augmenta- tion	% diminution
Affaires culturelles.....	18.4	17.0	8.0	
Affaires intergouvernementales.....	7.1	7.1	—	
Affaires municipales.....	64.1	54.2	18.2	
Affaires sociales.....	1 492.4	1 353.5	10.3	
Agriculture et Colonisation.....	84.3	82.2	2.6	
Assemblée nationale.....	11.1	10.0	11.1	
Communications.....	21.7	17.3	25.4	
Conseil exécutif.....	33.5	30.0	11.7	
Conseil du Trésor (1).....	0.7	0.4	75.0 (1)	
Éducation.....	1 279.4	1 109.3	15.3	
Finances.....	39.1	38.8	0.8	
Fonction publique.....	4.1	3.5	17.1	
Immigration.....	1.7	1.8		5.5
Industrie et Commerce.....	49.5	31.0	59.7	
Institutions fin., cies et coop.....	4.5	3.6	25.0	
Justice.....	112.8	97.3	15.9	
Revenu.....	172.5	165.1	4.5	
Richesses naturelles.....	19.5	17.5	11.4	
Terres et Forêts.....	37.6	28.8	30.6	
Tourisme, Chasse et Pêche.....	24.0	27.2		11.8 (2)
Transports.....	20.5	17.0	20.6	
Travail et main-d'oeuvre.....	19.9	17.3	15.0	
Travaux publics.....	79.5	80.1		0.7
Voirie.....	383.7	322.7	18.9	
Service de la dette.....	169.6	131.6	28.9	
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	4 151.2	3 664.3	13.3	

(1) Le taux de croissance du Conseil du Trésor n'a pas de signification réelle puisqu'il s'agit d'un organisme nouveau.

(2) La baisse des crédits du ministère du Tourisme est attribuable au fait que les crédits 1971-72 ne comportent pas de prévisions pour une subvention à Terre des Hommes alors qu'il y a \$5.5 millions aux crédits comparatifs 1970-71.

On trouvera au tableau III un regroupement des dépenses par grandes fonctions. Il ne s'agit pas d'une division fonctionnelle stricte, mais plutôt d'un regroupement de dépenses par grands secteurs.

TABLEAU III

ÉVOLUTION DES CRÉDITS PAR GRANDES FONCTIONS

(en millions de dollars)

	Crédits 71/72	Crédits 70/71	%
Affaires sociales	1 492.4	1 353.5	10.3
Éducation et Affaires culturelles	1 297.8	1 126.3	15.2
Voirie et Transports	404.2	339.7	19.0
Agriculture et Colonisation, Richesses naturelles, Terres et Forêts, Tourisme, Chasse et Pêche	165.4	155.7	6.2
Finances et dette publique	208.7	170.4	22.4
Industrie et Commerce	49.5	31.0	59.7
Autres ministères	533.2	487.7	9.3
TOTAL	<u>4 151.2</u>	<u>3 664.3</u>	13.3

La méthode de préparation des crédits

La préparation des projets de dépenses des ministères est toujours soumise à certaines contraintes. Les projets en cours ou à compléter, l'administration des lois ou politique existantes, la croissance de la demande pour certains services sont tous des facteurs qui réduisent très sensiblement la marge manoeuvre. L'accroissement des coûts, même à un niveau de service égal, absorbe déjà une partie des nouvelles ressources disponibles. Le volume de ces nouvelles disponibilités, au début de l'automne, ne peut qu'être estimé à partir de données partielles et uniquement selon la fiscalité existante. Il y a donc là une contrainte initiale assez sévère qui, évidemment, peut être modifiée par la suite, soit que des données additionnelles fournissent une estimation plus précise des rentrées fiscales à venir.

Mais les programmes de dépenses ne dépendent pas des seules contraintes inhérentes aux dépenses et revenus courants. En effet, ces programmes doivent mettre en oeuvre les mesures que le gouvernement adopte soit en vue d'améliorer le service au public, soit pour influencer le cours de la conjoncture économique.

Les crédits de 1971/72 ont donc été préparés à la suite de directives qui visaient à augmenter le niveau de responsabilité des ministères dans l'allocation interne des crédits et à préciser les choix de nouveaux programmes dans un cadre économique défini.

Dans un premier temps, on a fixé à chaque ministère une enveloppe globale pour toutes ses dépenses, sauf celles d'immobilisations. En même temps, on invitait les ministères à présenter un nombre limité de nouveaux programmes, reliés soit à l'amélioration du service, soit au développement économique.

Enfin, on indiquait que l'ensemble des dépenses en immobilisations, à cause de leur effet immédiat sur l'activité économique, devait être augmenté d'environ 25%.

Dans le cadre, assez restrictif il est vrai, de l'enveloppe globale, les ministères étaient invités à modifier les programmes qui, dans leurs secteurs, ne leur paraissaient plus prioritaires et à les remplacer par d'autres mieux adaptés aux besoins.

L'adoption, à l'automne 1970, d'une procédure plus élaborée pour l'approbation des effectifs, procédure fondée sur des critères objectifs et mise en oeuvre par le ministère de la Fonction publique, ne permettait pas de compléter un examen définitif des besoins en personnel des ministères avant l'établissement des crédits. En effet, la nouvelle procédure demande que les ministères complètent eux-mêmes une analyse statistique assez poussée de l'utilisation de leur personnel, avant de soumettre la demande ainsi justifiée pour analyse et recommandation par le ministère de la Fonction publique. Il était prévu, dès l'instauration de la nouvelle procédure, que le travail ne pourrait être complété, pour l'ensemble du gouvernement, avant l'automne 1971. Les crédits prévus pour les postes salaires et traitements sont donc fondés sur le personnel en place en février 1971 plus l'estimation des besoins additionnels que les ministères ont incluse à l'intérieur de leur enveloppe financière globale ou indiquée pour leurs nouveaux programmes. De ce point de vue, puisqu'il n'y a pas d'effectifs approuvés et que les premiers résultats des analyses faites indiquent que les besoins réels seront plus faibles que les prévisions initiales, on peut croire que les crédits pour les postes traitements et salaires dépassent dans l'ensemble les besoins. Les crédits ainsi libérés pourront donc couvrir une partie encore indéterminée des besoins financiers pour les fins des conventions collectives à être renouvelées avec les fonctionnaires et ouvriers. Quand il y aura lieu de préparer des crédits supplémentaires à cette fin, on pourra estimer plus précisément la réserve implicite déjà acquise.

En ce qui concerne les conventions collectives dans les organismes parapublics relevant de l'éducation et des affaires sociales, il faut noter que certains montants sont prévus pour le renouvellement des conventions collectives puisque les budgets pour ces organismes ont été préparés en tenant compte de la tendance des coûts. Quand il y aura lieu de préparer des crédits supplémentaires, on pourra alors, comme dans le cas des fonctionnaires et des ouvriers, estimer plus précisément la réserve implicite déjà acquise.

PRINCIPAUX CHANGEMENTS ET NOUVEAUX PROGRAMMES

Les nouveaux programmes présentés par les ministères ont été analysés en fonction des objectifs cités plus haut. On en donne un aperçu dans les notes qui suivent au sujet de chacun des ministères.

Affaires culturelles

Il y a augmentation de \$500 000 à l'Office de la langue française pour l'accélération du programme d'implantation du français comme langue de travail. Ces crédits permettront d'embaucher le personnel d'encadrement et de secrétariat, d'entreprendre les analyses et de faire la diffusion du vocabulaire utilisé dans les secteurs principaux de l'activité économique. Il faut noter également la poursuite des travaux de la restauration de la Place Royale, au coût brut de \$4 275 000, dont \$2 775 000 dans le cadre du programme des zones spéciales.

Affaires Intergouvernementales

Le montant total des crédits reste stable. Cependant, une augmentation de crédits de \$250 000 est prévue à la Direction de la coopération avec l'extérieur pour la formation de personnel technique dans le cadre du programme d'implantation du français comme langue de travail.

Affaires municipales

Des crédits d'environ \$100 000 au service de l'évaluation foncière permettront la mise en oeuvre des normes d'évaluation municipales.

On doit signaler le regroupement, sous les services de protection de l'environnement, du secteur de l'hygiène du milieu qui relevait auparavant des Affaires sociales.

Une subvention de \$3 000 000 à la communauté régionale de l'Outaouais permettra le financement partiel des infrastructures liées à l'implantation d'immeubles fédéraux à Hull.

Les crédits nets de la Société d'habitation du Québec augmentent de \$2 600 000 et les crédits bruts connaîtront une hausse de \$9 millions pour se situer à \$33 millions. La Société fera également des prêts et avances de \$166 700 000, dont \$150 000 000 proviennent de la Société centrale d'hypothèques et de Logement; le solde de \$16 700 000 est prévu aux déboursés extra-budgétaires.

On prévoit des subventions spéciales de \$1 750 000 pour la ville de Québec, qui s'ajouteront à la subvention statutaire de \$3 000 000 prévue par la loi.

Enfin, une somme de \$500 000 a été prévue pour l'application de la loi-cadre qui découlera de la « proposition de réforme des structures municipales ».

Affaires sociales

Le budget du ministère des Affaires sociales a été réalisé en tenant compte de la complémentarité des programmes de santé et de bien-être. On remar-

quera que les crédits sont présentés sous cinq grands titres qui connaissent les augmentations suivantes:

l'administration générale	\$ 7 084.9 milliers
les programmes de santé	75 203.9 "
les programmes sociaux	10 529.8 "
les programmes de sécurité du revenu	45 863.6 "
les programmes de recherche et démonstration	2 270.4 "

On remarquera, en particulier, que la présentation budgétaire de cette année permet de voir plus clairement l'orientation des fonds consacrés à la santé en fonction des types de traitements. On voit ainsi que les crédits nets affectés aux soins généraux actifs passeront de \$511.0 millions à \$575.0 millions, soit une hausse de 12.9%. Par contre, les crédits nets affectés aux soins des malades mentaux subiront une baisse de 3%, mais cette baisse est imputable au remboursement provenant de la Régie de l'assurance-maladie. Au brut, c'est une hausse des crédits de 3% environ qui est consacrée à ce service.

Agriculture et Colonisation

L'augmentation des crédits du ministère de l'Agriculture traduit mal l'ampleur des nouveaux programmes puisque la préparation du budget de ce ministère s'est accompagnée d'un réaménagement de nombreuses politiques pour répondre plus adéquatement aux problèmes de l'agriculture moderne.

Ces nouveaux programmes concernent:

- la promotion de l'insémination artificielle au coût de \$508 000;
- l'amélioration du potentiel héréditaire des porcs et des moutons, pour laquelle on prévoit des crédits de \$263 000;
- l'aide à l'élevage de bovins de boucherie dont on évalue le coût à \$715 000;
- l'aide à l'implantation de nouvelles productions végétales — fèves soya, colza et blé de printemps — pour laquelle on prévoit \$147 000;
- l'aide à la consolidation des usines de pasteurisation, qui devrait coûter \$1 000 000;
- l'assurance-santé animale contributoire dont le coût net est évalué à \$1.5 million;
- l'aide au développement des cultures maraichères et fruitières dans la région de Montréal, pour laquelle on prévoit des crédits de \$700 000;
- des mesures d'aide spéciale pour le Nord-Ouest québécois et au Lac St-Jean, au coût de \$488 000 et \$312 000 respectivement.

Ces nouvelles mesures totalisant environ \$5.7 millions s'accompagneront de l'abandon de subventions moins productives ou devenues désuètes.

Assemblée nationale

Le renforcement des organismes rattachés à l'Assemblée nationale constitue l'un des soucis du gouvernement. C'est pourquoi l'on a prévu une augmentation des effectifs et du matériel requis par les comités de la Chambre, par le journal des débats, la bibliothèque de la Législature, par l'Éditeur officiel et par le service de traduction.

Communications

Dans le réaménagement effectué par ce ministère, on note une baisse des crédits à l'Office de Radio-télédiffusion, par suite d'une augmentation des imputations aux ministères-clients, une augmentation considérable aux services administratifs, par suite de la mise en place des structures de ce ministère nouveau et des crédits de \$3 000 000 aux immobilisations, en raison du développement des services audio-visuels à fournir, en particulier dans le domaine de l'éducation.

Conseil exécutif

Il y a d'une part diminution de près de \$11 000 000 des crédits au titre de la loi électorale. Par contre, il y a augmentation nette d'environ \$14.5 millions pour les divers programmes de développement et d'aménagement coordonnés par l'Office de Planification et de Développement. Les dépenses brutes pour ces programmes, y compris les immobilisations, augmentent de \$65.3 millions. Les contributions du gouvernement fédéral à ces programmes et les remboursements augmentent de \$50.8 millions.

Conseil du Trésor

Les crédits comparatifs 1970/71 du Conseil du Trésor représentent les crédits requis actuellement pour le personnel du ministère des Finances (service du budget et certaines sections du bureau du Contrôleur de la Trésorerie) qui sera transféré au nouveau Conseil.

Éducation

Les crédits du ministère de l'Éducation comportent une hausse de 15.3% reliée principalement à une augmentation des clientèles scolaires et au rattrapage dans le paiement des sommes dues aux commissions scolaires, pour lequel un crédit de \$50 millions a été inscrit.

Parmi les nouveaux programmes, l'on doit signaler tout d'abord le programme de recherches et de développement pour l'enseignement du français,

langue seconde. Il y a également le démarrage du « projet multimédia de formation pour le développement des ressources humaines au Québec ». Des crédits de \$2.7 millions sont prévus en 1971/72 pour ce vaste programme d'éducation populaire.

Finances

L'élimination d'un crédit non-requis — réserve générale pour augmenter les crédits de traitements, soit \$5 000 000 — est contrebalancée par un nouveau crédit de \$3 000 000 pour la contribution du gouvernement, en tant qu'employeur, au régime d'assurance-maladie et quelques autres modifications qui laissent les crédits totaux pratiquement inchangés.

Fonction publique

L'augmentation des crédits est liée à la mise en place du personnel requis pour donner suite à la législation administrée par ce nouveau ministère.

Immigration

Les dépenses nettes diminuent légèrement. Il y a cependant augmentation de \$550 000 aux crédits bruts à la Direction générale de l'adaptation, à laquelle correspond une augmentation de \$450 000 des contributions du gouvernement du Canada qui versera aussi \$200 000 au poste administration en vertu du programme de la formation professionnelle des adultes.

Industrie et Commerce

Les crédits de ce ministère comportent un taux élevé d'accroissement de près de 60%. Cependant, il faut tenir compte d'un poste non-répétitif de \$4 500 000 pour l'achat des nouveaux traversiers entre Québec et Lévis. Il y a également une augmentation de \$2 000 000 dans la subvention au Centre de recherche industrielle.

On note une augmentation substantielle des diverses subventions à l'industrie. Il y a également accroissement des crédits pour le personnel à la Direction de l'Économie industrielle afin d'améliorer la connaissance des divers secteurs de l'économie et de rendre la promotion industrielle plus efficace.

Le principal programme additionnel de ce ministère est la loi de l'aide au développement industriel du Québec. Le ministre de l'Industrie et Commerce donnera tous les détails lors de la présentation en deuxième lecture de ce projet de loi.

Institutions financières, compagnies et coopératives

Le budget de ce ministère connaîtra une augmentation importante en 1971/72. Il y aura la mise en place d'un fichier central des entreprises, en colla-

boration avec le ministère du Revenu, impliquant des déboursés de \$333 000 pour la prochaine année. On renforcera les équipes du service de l'inspection. Une augmentation de \$300 000 a également été prévue à l'Office de la protection du consommateur, en fonction de la législation à l'étude.

Justice

Plusieurs services du ministère de la Justice connaîtront une augmentation des effectifs en 1971/72. Les hausses de crédits seront particulièrement importantes à la Sûreté du Québec où l'on prévoit l'embauche de 650 membres additionnels, aux greffes des cours de justice, aux établissements de détention et au service de probation.

L'on doit noter également qu'une augmentation de \$1 million a été prévue à l'assistance judiciaire, portant le crédit de ce service à \$1.8 million, dans le cadre du programme d'accessibilité à la justice.

Revenu

En plus de l'augmentation dans la compensation aux municipalités, qui suit la progression estimée des revenus de la taxe de vente, on note des augmentations de crédits à la Direction générale des taxes de vente et à la Direction générale des impôts. Il s'agit d'un programme pour accélérer la vérification des impôts et les recouvrements de comptes à recevoir.

Richesses naturelles

Les nouveaux programmes s'inscrivent dans un effort de développement du Nord-Ouest. Il y a d'abord un crédit de \$300 000 pour un programme spécial d'études géophysiques devant couvrir un territoire de 1 600 milles carrés dans la région de Matagami-Joutel. L'on espère, avec cette méthode moderne d'exploration, découvrir de nouveaux gisements pour revitaliser cette région particulièrement touchée par les fermetures de mines.

Il y a ensuite des chemins d'accès aux mines:

- \$2 100 000 pour la route Matagami-Lac Chabinoche;
- \$100 000 pour la jonction Joutel-route Villebois-Baie James;
- \$215 000 pour la construction et l'entretien de chemins de mines.

Par ailleurs, on a transféré au ministère de la Voirie la responsabilité et les crédits des nouveaux projets de chemins de mines. Ainsi, une section de la route Matagami-Lac Chabinoche (\$700 000) et le démarrage de la route Manic V-Gagnon (\$1 000 000) qui avaient été prévus par les Richesses naturelles, ont été virés à la Voirie. Les Richesses naturelles compléteront les projets en cours ou dont le départ est imminent.

Des déboursés extrabudgétaires additionnels de \$1.2 million sont prévus pour augmenter le capital de SOQUEM; de ce montant, \$500 000 devront être consacrés à l'exploration minière dans le Nord-Ouest québécois.

Terres et Forêts

Trois nouveaux programmes importants démarreront au ministère des Terres et Forêts. Il y a d'abord des crédits de \$125 000 pour la création d'un centre écologique.

L'on a prévu également des crédits additionnels de \$500 000 pour des travaux de conservation en forêt par la main-d'oeuvre étudiante.

Enfin, un crédit brut de \$10 millions a été inscrit pour financer un programme de restauration forestière dont REXFOR sera le maître d'oeuvre. Ce programme permettra de procurer un emploi à 2 000 assistés sociaux à compter de juin 1971. Ces assistés poursuivent actuellement un stage dans le cadre du programme de formation professionnelle.

Il y a également une augmentation de plus de \$1 million pour l'achat de concessions et droits forestiers, dans le cadre du programme de création de forêts domaniales.

Tourisme, Chasse et Pêche

Les crédits nets totaux passent de \$27 187 600 en 1970/71 à \$24 010 700 en 1971/72. Les crédits de \$5.5 millions pour la subvention 1970 à Terre des Hommes ne seront pas requis puisque le versement a été avancé à 1970/71, par budget supplémentaire.

Pour 1971/72, des crédits de \$4 235 400 sont prévus pour la première phase d'un programme d'accessibilité du public aux territoires de chasse et de pêche. Dès 1971, on compte créer trois nouveaux parcs provinciaux, mettre en exploitation un quatrième déjà créé mais non aménagé et intensifier l'exploitation d'un cinquième parc. Les dépenses se répartiront dans deux directions générales du ministère: Direction générale des parcs: \$3 260 100 et Direction générale de la chasse et de la pêche: \$975 300. Le programme rendra accessibles plus de 3 000 milles carrés de territoires de chasse et de pêche, comportant 2 000 lacs et une quarantaine de rivières.

Transports

L'augmentation de \$800 000 dans les crédits du service de l'inspection permettra un meilleur contrôle du poids des charges des camions. Une somme de \$500 000 est également prévue pour l'achat et l'installation de balances permanentes aux mêmes fins.

Travail et main-d'oeuvre

Les crédits de ce ministère passeront de \$17.3 millions en 1970/71 à \$19.8 millions en 1971/72, soit une hausse de 15%.

Cette augmentation est principalement imputable à l'intégration au ministère du personnel de la Commission du salaire minimum, qui travaillait de fait pour le ministère, à l'application du bill 49 sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre, à la mise en vigueur du bill 68.

Le ministère poursuivra également son programme d'inventaire quantitatif et qualitatif de la main-d'oeuvre, amorcé au cours du dernier exercice financier.

Voirie et Travaux publics

Les augmentations de crédits du futur ministère de l'Équipement ont été consacrées aux travaux routiers. Le budget brut d'immobilisations de la Voirie passera de \$241 millions à \$333.6 millions, soit une hausse de 38.4%, et le budget net passera de \$208.5 millions à \$271.6 millions pour une augmentation de 30%.

Cette augmentation est liée pour une bonne part à la poursuite de la construction de la partie ouest de l'autoroute Est-Ouest à Montréal. Il y a également des nouveaux projets importants dans d'autres régions du Québec, comme en témoigne le tableau suivant:

Répartition régionale du budget brut d'immobilisations

Région	Montant (\$000)
Abitibi	6 500
Outaouais	9 500
Montréal (Ile et aéroport)	70 000
Sud de Montréal	8 500
Cantons de l'Est	9 000
Richelieu-Bois Francs	10 000
Mauricie	15 500
Québec	30 000
Gaspésie — Bas du fleuve	46 000
Lac St-Jean — Côte Nord	17 500
	<hr/>
	222 500
Plus les frais non régionalisés:	
Expropriation	37 100
Autres frais fixes	74 000
	<hr/>
TOTAL:	333 600

Dans ce budget, il faut signaler certains projets spéciaux importants, dont \$4 millions pour la route transquébécoise, \$16.7 millions pour la route 6 et la route 10 et \$26 millions pour la transcanadienne, de Montmagny à la frontière du Nouveau-Brunswick.